

Baron-sur-Odon

journal municipal

2012 - 2013 - 2014





La page 2013 vient de se tourner sur une année difficile pour de nombreux Français du fait de la crise économique. Dans ce contexte général un peu morose, l'échelle communale reste une entité essentielle dans l'organisation de nos territoires, mais surtout d'un point de vue social. Cette relation particulière au niveau local se caractérise par le souhait de vivre dans un environnement de qualité, d'avoir de l'écoute et de partager des temps de convivialité. A notre niveau, durant l'année écoulée, nous avons essayé d'agir sur ces différents paramètres par des travaux et une vie locale dynamique.

En 2013, un certain nombre de travaux ont été réalisés :

- Finalisation du réaménagement de la mairie.

- Effacement de réseaux chemins de la Pierrette et du Ponchet.
- Signalisation routière, marquage au sol et panneaux sur les voies communales.
- Finalisation de l'aire de pique-nique derrière le terrain de tennis.
- Travaux d'entretien de la toiture de l'église.
- Peinture du préau et mise aux normes électriques à l'école.
- Réfection du chemin Haussée, des Victoires Prolongées, des Ecosais et de la Rivière.

En Janvier 2013 nous avons pris possession des nouveaux locaux de la mairie. Ce nouvel espace permet d'offrir un accueil plus ouvert et plus convivial aux administrés et d'améliorer les conditions de travail des secrétaires et des élus.

La commune a été récompensée pour la qualité de son fleurissement, en terminant première de sa catégorie. Nous avons obtenu notre première fleur. Nous félicitons les employés communaux et la commission fleurissement pour leur travail et leur investissement.

Le macro-lot de la Croix Vimard est bien engagé avec la construction de 8 logements et la voirie du lotissement des Fresnes est en cours de réalisation .

La vie locale est restée très active. Nous remercions les associations pour leur travail et leur dynamisme, ainsi que l'engagement de nombreux bénévoles. Une nouvelle association, l'Association du Trail du Bois de Baron, a rejoint les six associations déjà présentes. Elle a réussi son 4ème trail avec la participation de 430 coureurs et l'aide d'une centaine de bénévoles.

En ce début d'année, notre attention portera sur 3 dossiers :

La mise en place des rythmes scolaires en concertation avec la commune de Bougy, les enseignants et les parents d'élèves.

Les travaux d'aménagement du cœur de bourg d'une durée de 3 mois à partir de la mi-janvier avec la sécurisation de la RD 214 et la création d'une place devant l'école et devant la mairie.

Le Plan Local d'Urbanisme arrive à son terme après 5 années, l'avant dernière phase va débuter, celle de l'enquête publique avec la nomination du commissaire enquêteur. Ce PLU déterminera le devenir de notre commune pour les 15 ans à venir avec pour objectif de concilier commune rurale, augmentation démographique maîtrisée et développement et qualité de l'environnement.

Georges Laignel - Le Maire

Actualité municipale

L'équipe municipale



Annick HERVIEU



Chantal LOPEZ



Georges LAIGNEL



Olivier MEYER



Bernard POINTE



Michel DELAUNAY



Martine ECOLASSE



Laurent FRANCOISE



Jean-Charles HUET



Didier LAMY



Philippe LANDREIN



Jean-Luc LEPESANT



Isabelle MILLAN

Le Conseil Municipal

Le Conseil Municipal se réunit, en général le 2ème mardi de chaque mois.

L'ordre du jour est affiché quelques jours avant sur les panneaux municipaux et disponible sur le site Internet ainsi que le compte rendu, dans les 8 jours suivants.

Monsieur le Maire ainsi que ses adjoints reçoivent sur rendez-vous.

Le personnel communal

Service administratif

Madame Marie-Claire CONTRERAS
Madame Béatrice MANCEL

Service technique

Monsieur Maxime BECHET
Monsieur Guy HEUZE
Monsieur Anthony BARDIN (en emploi d'avenir aidé et à mi-temps avec la commune de Fontaine-Etoupefour)

Service en relation avec l'école

Madame Fabienne CROUSEILLES : ATSEM, cantine, surveillance extrascolaire.
Mademoiselle Emmanuelle DUBOSQ : Surveillance extrascolaire, cantine, ménage.
Madame Martine GAUTIER : ATSEM, cantine, surveillance extrascolaire.
Madame Béatrice GODEY : Cantine.
Madame Dominique WAGNER : Cantine, surveillance extrascolaire, sécurité passage piétons, ménage.

Mairie

Horaires d'ouverture

Lundi 16h30 à 18h30
Mercredi 14h00 à 16h00
Vendredi 16h30 à 18h30



Coordonnées

Mairie de Baron-sur-Odon
11 route de Fontaine
14210 Baron-sur-Odon
Tel : 02 31 26 83 91
Fax : 02 31 26 26 90
Courriel : mairie@baron-sur-odon.fr
Site Internet : www.baron-sur-odon.fr

Actualité municipale

Naissances

LE BER Clémence	08/02/2012
MESLIN Yann	27/02/2012
NICOLAS Titouan	28/02/2012
MEUNIER Thérèse	21/03/2012
DINA Laura	28/03/2012
BECHET Léane	21/04/2012
LECORDIER Alicia	10/05/2012
RENOUF Xavier	20/06/2012
GEFFROY Camille	01/08/2012
LEDANOIS Alban	28/08/2012
RESTOUT Léo	24/10/2012
FOLIOT Capucine	01/12/2012
BOSCHER Léa	26/12/2012
BOSCHER Noé	26/12/2012
CLOSS Pauline	18/01/2013
ESSAFI Lina	24/02/2013
LEBLED Grégoire	03/04/2013
BOULLIER Florent	07/04/2013
LIGNEUL Nolan	14/05/2013
DUDRAGNE Ninon	18/05/2013
SOREL Quentin	20/07/2013
HERBRETEAU Sélène	23/07/2013
RENAUT Léo	23/10/2013
LEGROS Théo	26/10/2013
TROUILLARD Simon	27/10/2013
LENGLINE Enora	29/10/2013
DONIOL Ella	30/11/2013
ROULE Clément	27/12/2013

État civil

Mariages

DUDRAGNE Thomas - SERALIA Marie-Clémence	16/06/2012
CARRASCO Pierre- PRUNEVIEILLE Nathalie	25/08/2012
MONTERDE SALES Ludovic - WAGNER Emmanuelle	29/09/2012
DOLLEY Philippe - REGNAULD Patricia	06/04/2013
LIEGARD Martin - BERTIN Anne	24/08/2013
GENET Guillaume - LEFEBVRE Lucie	21/09/2013

Décès

JEANNE Hubert	10/03/2012
LAVILLE Guy	31/05/2012
VOISIN épouse JOURDAN Jane-Mary	18/12/2012
GOGO Etienne	15/06/2013
OLIVIER Michel	26/06/2013
DOUCHIN Paulette	01/11/2013

téléassistance

La téléassistance est un service qui permet de favoriser le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie tout en améliorant les conditions de vie.

La téléassistance c'est la possibilité pour l'abonné d'être relié à distance à un réseau de personnes proches et de confiance ainsi qu'aux services d'urgence.

Une convention avec Présence Verte a été signée en 2011 par le CCAS, ce qui permet aux Baronnais de bénéficier d'un tarif préférentiel.

Tarifs préférentiels pour les Baronnais

Frais d'installation	: 45,00€ (au lieu de 66€)
Abonnement mensuel	: 24,90€ (au lieu de 36€)

La téléassistance apporte tranquillité pour vous et votre entourage.



Comment ça marche ?

1. Appel

A n'importe quelle heure du jour et de la nuit, l'abonné peut lancer un appel à la centrale d'écoute, simplement en pressant sur son déclencheur Présence Verte.

2. Dialogue

L'abonné est mis en relation avec un opérateur. Ce dernier écoute et identifie ses besoins afin de lui apporter la réponse la mieux adaptée.

3. Intervention et secours

Les personnes du réseau de solidarité de l'abonné sont immédiatement averties. Ce réseau est constitué de 2 à 4 personnes appartenant au voisinage immédiat, aux amis ou à la famille de l'abonné, auxquelles s'ajoute le médecin traitant.

En cas de nécessité, ou d'absence des personnes du réseau de solidarité, les services d'urgence sont immédiatement alertés (gendarmerie, pompiers, Samu).

Informations

Pour plus de renseignements sur ce service, contacter la mairie.

Vous pouvez solliciter le CCAS si le coût financier vous paraît élevé pour votre budget.

Premier prix du Concours des Villages Fleuris



Après cinq participations au concours des Villages Fleuris, en 2013, Baron a enfin obtenu le Graal.

La commune de Baron avait terminé deuxième en 2005 et 2010, et troisième en 2012.

Chaque année, il manquait un détail dans le fleurissement pour obtenir le couronnement malgré les efforts consentis par les employés, les élus et les bénévoles.

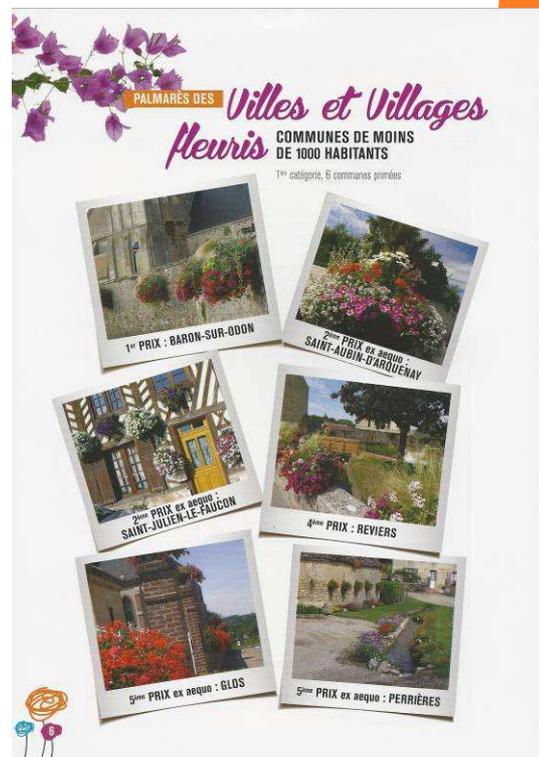
L'expérience de nos échecs antérieurs nous a servi pour construire le fleurissement de la commune.

La commission fleurissement autour d'Annick Hervieu et Jean Luc Le Pesant a travaillé avec les employés communaux dès l'hiver dernier pour envisager les futures réalisations.

Les efforts ont porté sur six points :

- le square,
- le parterre devant le monument aux morts,
- le parterre devant la Mairie,
- l'entrée de bourg avec la jachère fleurie,
- le mur et les abords de l'Église,
- les suspensions.

Le jury départemental du fleurissement a visité la commune en août et a apprécié la qualité du travail en particulier au niveau de l'église et du square. De ce fait le Jury a classé la commune de Baron-sur-Odon première dans la catégorie des villages de moins de 1000 habitants. Ainsi nous avons devancé Saint Aubin d'Arquenay, Saint Julien le Faucon, Reviers, Glos et Perrières.



Baron pourra arborer en 2014 une première Fleur à l'entrée du village.

Pour ce résultat nous remercions l'investissement et tout le travail fourni par les employés communaux Guy Heuzé et Maxime Béchet, Anthony Bardin en emploi d'avenir et Tony Cahard élève en seconde Bac Pro travaux paysagers.

Ce premier succès n'est pas une fin en soi, les salariés et les élus devront relever un nouveau challenge pour 2014, les bases sont solides pour poursuivre dans l'embellissement de la commune.

La réussite dépendra aussi des efforts réalisés par la population dans leurs aménagements paysagers.



Cœur de bourg

Comme la plupart des villages de la plaine de CAEN, BARON fut construit suivant un axe routier, la RD 214. Cette épine dorsale longue est/ouest de plus de 2 kilomètres structure le bourg entre deux paysages distincts et très marqués : le plateau agricole au sud et un versant bocager et boisé au nord. Chaque jour, entre 1 000 à 1500 véhicules empruntent la RD 214.

La situation de l'Église et de l'ancienne école traduisaient l'aspect de cœur de bourg.

Mais, au xvème, le village fut anéanti par une épidémie de peste et par conséquent, la population a migré vers l'est.

En regardant les statistiques de la population, Baron comptait 450 habitants en 1793 et il faut attendre 1975 pour revenir à ce même nombre.

En 1976, Monsieur DUBOSQ et son conseil avaient décidé de construire un groupe scolaire de 3 classes au centre du village.

Ensuite, en 1985, Monsieur MAHEUT et son conseil supprimaient le Mille Club pour y construire la mairie actuelle. Ces deux équipements publics redonnaient une certaine centralité de bourg.

Aujourd'hui, le conseil a décidé de réaménager ce cœur de bourg pour en affirmer son identité.

Une commission ad-hoc avec des représentants des commissions Urbanisme et Voirie ainsi que des enseignants a été créée. Elle a rédigé un cahier des charges.

Ce projet de réaménagement ainsi que les orientations du PLU (à venir) ont nécessité de se projeter vers l'avenir et en conséquence, d'élargir l'étude du projet à 4 secteurs :

Secteur 1 : aménagement de la place de la mairie et de l'école.

Secteur 2 : aménagement d'un plateau d'équipements sportifs et publics.

Secteur 3 : aménagement d'un macro-lot de 15 logements.

Secteur 4 : aménagement de la traversée de bourg de la RD 214 et mise en sécurité.

La commission a lancé un appel d'offres. 17 réponses ont été reçues. 3 cabinets ont été auditionnés. Le cabinet d'urbanisme Guimard-Pierrot associé au cabinet de maîtrise d'œuvre ACEMO a été retenu.



L'aménagement du cœur de bourg devra permettre de :

- Rendre « visible » l'espace mairie avec la mise en forme d'un parvis en en lui redonnant une identité qualitative.
- Réaménager l'entrée et l'accès de l'école avec la réorganisation du stationnement (forte fréquentation sur une courte durée) et des cheminements.
- Redonner des espaces pour les piétons et les vélos (piste en bande cyclable, espace vélos)...
- Rendre sécuritaire les traversées piétonnes (ralentissement des

véhicules au niveau du passage de l'école, mise en place de barrières, d'éléments indicateurs...).

- Gérer le stationnement pour qu'il soit organisé (pas de possibilité de se garer n'importe où).
- Prise en compte de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite que ce soit au niveau de l'éclairage, des pentes, des largeurs de cheminements.

- Réaménager la zone arrêt de bus avec sa mise en valeur, ses liaisons avec les différents bâtiments.

L'aménagement du plateau sportif et du macro-lot (secteurs 2 et 3) reste, pour l'instant, à l'état d'avant-projet. Les travaux d'aménagement de la place de la mairie et de la desserte de l'école (secteur 1) ont commencé début janvier 2014 pour une durée estimée de trois mois.

La sécurisation de la RD 214 (secteur 4) se fera progressivement dans les prochaines années.

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Les règlements écrits et graphiques sont maintenant pratiquement finalisés.

En 2012 nous avons travaillé avec le cabinet d'urbanisme GUMARD-PIERROT sur l'aménagement des parcelles constructibles, ce que l'on appelle plus précisément les orientations d'aménagement et de programmation.

Les orientations doivent être cohérentes avec le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable).

Elles seront traduites sous forme de plans de masse faisant apparaître les différents sous-secteurs envisagés ou futurs îlots opérationnels par grandes thématiques :

- Plan programme (habitat, d'équipement...).

- Plan des voiries et des cheminements doux.
- Plan des espaces publics et paysages.

Elles comprendront enfin des éléments de préféabilité financière par ratio (coût des voies nouvelles par profil type, coût des espaces publics...)

Périmètres concernés des futurs quartiers d'habitations :

- zone AU « le pré d'Oisy » (face au kiosque) d'une surface de 4.55 ha.
- zone AU « le Château » d'une surface de 1 ha.
- zone UCa d'une surface de 0.93 ha.
- zone UCb à coté de l'Eglise d'une surface de 0.38 ha.

Le PADD, les règlements écrits (définition des règles de construction) et graphiques (délimitation des différentes zones) ainsi que ces orientations d'aménagements ont été soumis à l'avis des personnes publiques représentant les différents services de l'Etat et des collectivités (agriculture, Bâtiments de France, Aménagement du Territoire...)

Cet avis recueilli, une enquête publique qui durera un mois a été mise en place début février 2014.

A l'issue de cette enquête, des modifications pourront avoir lieu. Le projet sera alors arrêté. Il sera soumis à la délibération du conseil municipal pour approbation.

Quelques mois seront encore nécessaires pour arriver au terme de ce long travail qui aura demandé 5 ans.



Actualité municipale

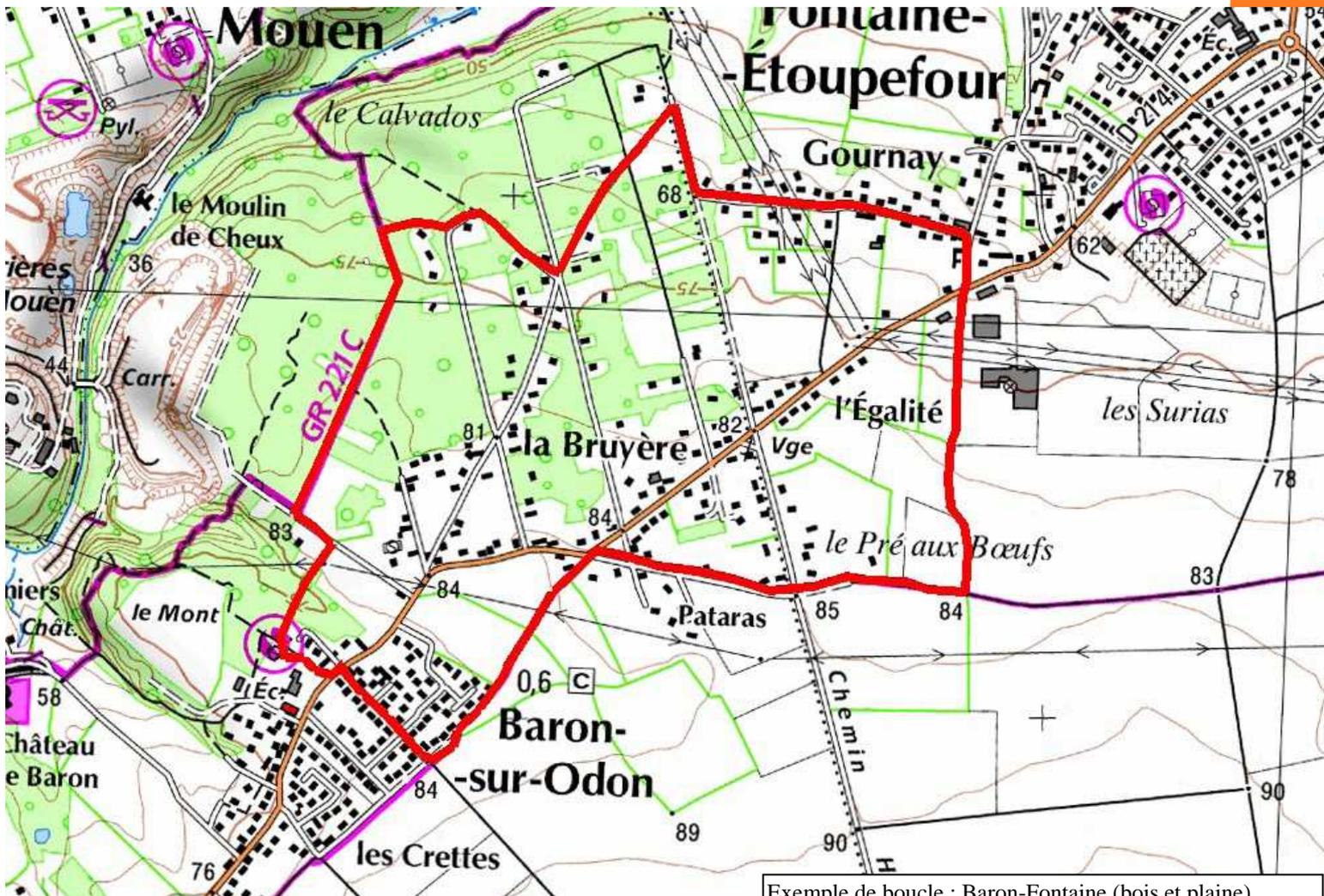
Commission bois et chemins

Plusieurs chemins ont été aménagés et d'autres ont été créés dans le bois. Il est aujourd'hui possible de traverser entièrement le bois de Baron jusqu'à Fontaine-Etoupefour à pied ou à vélo. Cette voie s'appelle le "Sentier Baron / Fontaine" et sera balisée ultérieurement.

De nombreuses boucles et liaisons intercommunales permettent de se promener dans les bois.

Des nouvelles liaisons intercommunales sont à l'étude, par exemple la liaison « bois de Baron / bois de Jean Bosco ». Cette liaison permettrait des parcours de plusieurs dizaines de kilomètres.

Une journée citoyenne, a permis de dépierrer une parcelle appartenant à la Mairie située derrière le terrain de tennis. Elle a été engazonnée et une table de pique nique a été installée



Exemple de boucle : Baron-Fontaine (bois et plaine)

Commission Voirie

Peu de travaux de voirie sur la commune en 2012 et 2013. L'essentiel des ressources (financières et humaines) s'est concentré sur les travaux des bâtiments (voir article de la commission bâtiment).

Un marché a été passé avec la société Bâti Services Signalisation pour les marquages de signalisation verticale (panneaux de signalisations) et horizontale (peinture au sol) sur

l'ensemble de la commune excepté le cœur de bourg qui est en cours de réaménagement et dont la fin des travaux devrait intervenir mi 2014. Des panneaux « stop » ont été implantés sur l'ensemble des chemins débouchant sur la RD 214 excepté dans le cœur de bourg qui sera une zone 30km/h et où les priorités à droite demeurent.

Réalisations 2012/2013

Chemins des victoires prolongées et du Duc Guillaume:

Le tapis a été refait en bicouche (émulsion de bitume plus graviers). Ce revêtement est privilégié pour les chemins peu empruntés des bois.



Chemin des Saules :

2012 a vu la fin de l'aménagement de la partie piétonnière du chemin, par l'engazonnement et la pose de bornes basse consommation d'éclairage public.



Suite à la délibération du 12 avril 2011, l'ouverture à la circulation entre la rue de la Basse Franconie et le chemin du Lot est effective depuis début mars 2013. Dans le but de réduire la vitesse des véhicules, des jardinières ont été installées afin de diminuer la largeur de la voie à 3,5m (voie unique). Un sens prioritaire accompagne cet aménagement.

Chemin haussée :

Ce chemin a enfin été refait en 2013 sur sa quasi-totalité. Une centaine de mètres côté « cote 112 », n'a pas été réhabilitée du fait de la construction de la déviation de la RD 8 entre Eterville et Evrecy. Le retard dans le début des travaux de cette déviation est dû à un problème d'acquisition de terrain (procédure d'expropriation).

Projets 2014 :

Le gros projet de voirie, appelé Cœur de Bourg, est l'aménagement de la place de l'école et de la mairie (voir article spécifique).

Tourmauville :

Le projet d'élargissement du chemin des Vilains entre la route départementale 89 et le centre équestre, est toujours d'actualité mais est toujours conditionné par la création de l'assainissement collectif sur une partie du hameau et de l'achat d'une petite partie de terrain.

Création d'une bande cyclable à contre sens Chemin du Pataras :

Lors de la réunion du 10 décembre 2013, le conseil a adopté par délibération, la création d'une bande cyclable à contre-sens chemin du Pataras. Le but de cette bande cyclable est de donner la possibilité aux vélos de remonter à contre sens ce chemin. Dans un premier temps, seul un aménagement minimum sera réalisé avec des signalisations verticales (panneaux) et horizontales (bandes de peinture). Dans un avenir plus lointain, et en application du futur PLU, une véritable piste cyclable pourrait y être aménagée.

Rappel

Les travaux de voirie se font conjointement avec la Communauté de Communes qui finance la partie chaussée, alors que les trottoirs et les aménagements des chemins en voie douce sont à la charge de la commune.

Commission Voirie

Enfouissement des réseaux

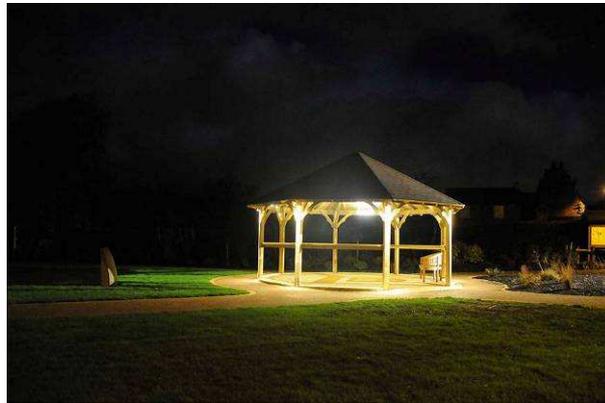


En 2012, le conseil municipal a demandé au SDEC Energie (Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados) d'étudier l'enfouissement de réseaux aériens. Le chemin de la Pierrette a été retenu.

Regroupé sous une seule maîtrise d'ouvrage, le SDEC Energie a réalisé la mise en souterrain des réseaux d'électricité, de télécommunication et d'éclairage public sur 250 m environ. Les travaux ont débuté fin novembre 2012 et se sont terminés par l'enlèvement des poteaux en juin 2013.

Cet effacement des réseaux chemin de la Pierrette contribue à l'embellissement du secteur. La mise en lumière du kiosque depuis le mois de décembre 2012 finalise la mise en valeur du square.

Cet éclairage est composé d'un flux lumineux d'ensemble permettant de faire ressortir le toit du kiosque, de 4 réglettes diffusant par réverbération un halo à l'intérieur de l'heptagone et de huit mini projecteurs marquant les piliers de la structure. L'ensemble utilise des



appareillages très basse consommation à technologie led.

La mise en place de bornes d'éclairage dans le prolongement du chemin des Saules (voie piétonne) sécurise le cheminement pour les enfants qui souhaitent se rendre à l'arrêt de bus chemin du Pataras

Enfin, dans le cadre de l'aménagement du cœur de bourg, le conseil municipal a souhaité revoir les horaires d'allumage de l'éclairage public de la zone mairie-école. Cela s'est traduit par la création d'une nouvelle armoire permettant un allumage le soir jusqu'à 00h30 du dimanche au vendredi et permanent dans la nuit du samedi au dimanche. Le réglage de l'ancienne armoire (zone lotissement) se calant sur les horaires des autres armoires de Baron.



Pour 2014, le SDEC Energie apportera son concours aux travaux de voirie et d'aménagement du cœur de bourg. Il est en charge de la mise en œuvre des nouveaux matériels d'éclairage public basse consommation. Un audit énergétique de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune sera réalisé en 2014 par le SDEC.

Cimetière

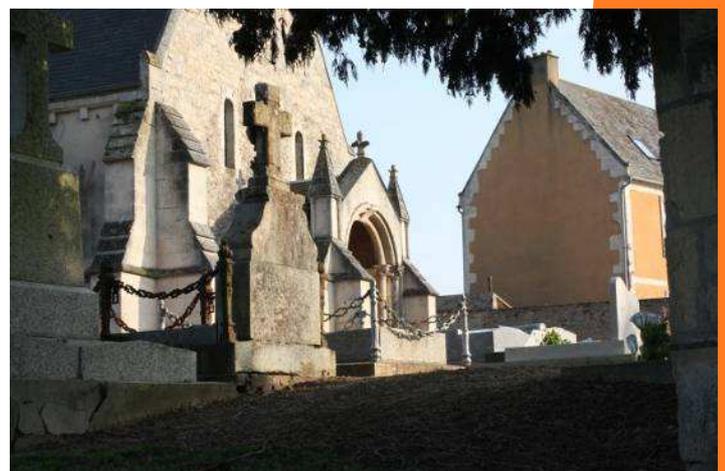
(Reprise des concessions)

La procédure de reprise des concessions des tombes de plus de 30 ans ou à perpétuité et qui ne sont plus entretenues est arrivée à son terme.

19 concessions de plus de 30 ans et dont l'état d'abandon a été constaté à 2 reprises à 3 ans d'intervalle seront reprises par la commune (délibération du 12 novembre 2013).

Le conseil a également donné son accord pour la reprise de 5 concessions en patrimoine communal :

- M. VAUQUELIN, adolescent de 14 ans tué par un éclat d'obus pendant la bataille de la cote 112, en juillet 1944
- M. AUVRAY, soldat de la guerre 14/18 – mort pour la France
- M. JAMES (1813 – 1888) médecin français (cf article journal municipal 2010/2011)
- les Abbés BRARD et SOYER, curés de la paroisse.



Commission Bâtiments

Réalisations 2012 /2013:

Groupe scolaire

Poursuite de la rénovation avec la peinture des 3 dernières classes en 2012 et du préau en 2013.

Local de la surveillance extra scolaire

Rénovation (peinture et plafond) du local de la surveillance extra scolaire réalisée aux vacances de février 2013.

Mairie / salle polyvalente

Les travaux ont permis :

- Le réaménagement de l'accueil de la Mairie pour qu'il soit plus convivial et plus pratique avec la création d'un hall lumineux servant de salle d'attente. Une cloison vitrée sépare le hall du secrétariat pour plus d'ouverture.
- La création de zones de travail pour les conseillers au 1^{er} étage.
- La mise aux normes « accessibilité aux personnes à mobilité réduite » de l'accueil de la Mairie et des sanitaires de la salle polyvalente.
- La mise en conformité de la salle polyvalente suite aux remarques des dernières commissions de sécurité (fermeture de l'espace cuisine, création d'un vestiaire, remplacement de certaines portes en portes coupe feu etc. ...).
- Création d'une porte extérieure à la bibliothèque pour une totale autonomie du local.

Les travaux ont débuté début juillet 2012 et devaient durer 2 mois.... Dès la première réunion de chantier, le maître d'œuvre nous a déclaré que le délai de deux mois était irréalisable. Nous avons donc demandé à l'ensemble des entreprises de concentrer leurs efforts sur les travaux liés à la salle polyvalente pour que cette dernière puisse accueillir le restaurant scolaire à la rentrée de septembre 2012. Ce qui fut le cas.



La porte de la bibliothèque étant réalisée, les bénévoles de la bibliothèque ont refait la décoration.

Le reste des travaux s'est étalé jusqu'en décembre 2012 et même jusqu'à début février 2013 pour la trappe de désenfumage. La commission de sécurité a donné son feu vert le 12 février 2013 pour l'utilisation de l'ensemble des locaux. La nouvelle mairie a donc ouvert ses portes au public le 13 février 2013.

Deux raisons expliquent le retard important dans la réalisation des travaux :

- La non prise en compte par le maître d'œuvre (l'architecte) des ardoises en fibrociment contenant de l'amiante et qui devaient être traitées par une entreprise spécialisée.
- L'entreprise gérant les menuiseries extérieures, l'escalier et la verrière a été incapable de tenir le moindre délai sur tous les postes sur lesquels elle intervenait.

Le dernier en date était la trappe de désenfumage qui n'a été posée que début février 2013. De plus cette trappe, véritable verrière sur la verrière, ne correspond en rien au plan défini par l'architecte. La mairie refuse donc cette réalisation et demande à l'entreprise de trouver une solution. Affaire à suivre.

Presbytère :

Peinture dans les parties communes des logements communaux situés dans l'ancien presbytère



Projets 2014 :

En fonction de l'aménagement des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2014, la commune sera amenée à étudier le réaménagement de la classe mobile laissée libre par la fermeture d'une classe en 2012.

Actualité municipale

C.C.A.S

Le dimanche 1er avril 2012, les séniors se sont retrouvés dans la salle polyvalente pour leur repas annuel. Les membres du Conseil Municipal Jeunes (CMJ) sont venus se présenter aux séniors et partager un moment convivial avec eux.

Une formation de base aux premiers secours a été proposée. 12 personnes se sont inscrites aux 4 sessions qui se sont déroulées en juin 2012, à Evrecy, dans les locaux de l'Association Départementale de la Protection Civile du Calvados.



Le repas des seniors de 2013 a eu lieu le dimanche 7 avril 2013.

Le 26 juin 2013, une sortie à Paris, organisée par le CCAS et le CMJ, a permis aux enfants du CMJ et de la classe de CM2 de visiter l'Assemblée Nationale (invitation de Monsieur TOURRET, député), le matin et la cité des sciences, l'après midi.



Le mercredi 12 septembre 2012, les seniors de la commune sont allés à Paris (53 personnes). Un groupe a visité le Sénat et l'autre a visité l'Assemblée Nationale. Après un déjeuner convivial, l'après midi s'est achevée par une découverte des monuments parisiens à bord d'un bateau mouche.

Le jeudi 15 novembre 2012, les seniors ont assisté (55 personnes) au spectacle de « Age Tendre et Têtes de Bois », au Zénith de Caen. Au retour, un apéritif dînatoire a clôturé cette manifestation.



Baronnais, Baronnaises

Si vous souhaitez rencontrer un membre du CCAS, n'hésitez pas à prendre rendez-vous à la mairie.

Le Centre Communal d'Action Sociale peut apporter aux baronnais un soutien financier lors de difficultés ponctuelles, une aide afin de rédiger des dossiers administratifs ou une écoute afin de vous aider dans un litige. Si vous le souhaitez, vous pouvez prendre RV auprès du secrétariat de la mairie.



Le Conseil Municipal Jeunes

Tout au long de l'année, les jeunes du CMJ se sont mobilisés lors de différentes manifestations :

Le Conseil Municipal Jeunes composé de 6 enfants est animé par des membres du Conseil Municipal : Annick HERVIEU (jusqu'en février 2013), Chantal LOPEZ et Martine ECOLASSE-RESTOUX.

Les élus

- Hanaë DUCLOS (maire),
- Adam HUGO,
- Lucie GONZALES,
- Alix CHATELIN
- Samuel PINCHON
- Luis TREMORIN

Activités 2012 et 2013 :

CHASSE A L'ŒUF - le samedi 31 mars 2012

Le CMJ a organisé à l'occasion de Pâques une chasse à l'œuf pour les enfants de 3 à 12 ans. Ils sont tous venus avec de magnifiques boîtes à œufs décorées, qui se sont vite remplies.



REPAS DES SENIORS - le dimanche 4 avril 2012

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) a invité les membres du CMJ à partagé un moment avec les seniors lors de leur repas annuel.

FETE DE LA FAMILLE - le 10 Juin 2012

Le CMJ a participé activement à l'organisation de la fête de la Famille.



INAUGURATION - le 29 septembre 2012

Le Conseil Municipal Jeunes a invité les baronnais et les membres du précédent CMJ à l'inauguration de la Place des enfants, du mur de tennis et de la balançoire nid d'oiseau !



OPÉRATION PÈRE NOËL VERT - le 7 décembre 2012.

En partenariat avec le Secours Populaire, une collecte de jouets et jeux a été organisée à Baron.

Les enfants et les familles ont été invités à déposer les jeux et jouets à l'école ou à la mairie.

Le Père Noël vert du Secours Populaire est venu chercher tous les jouets déposés.

VISITE DU PERE NOËL - le vendredi 21 décembre 2012.

Des chocolats ont été confectionnés et vendus pour aider à réaliser les manifestations de 2013.

CHASSE A L'ŒUF - le 30 mars 2013

SORTIE A PARIS - le 26 juin 2013.

Organisée par le CCAS et le CMJ : les enfants du CMJ et ceux de la classe de CM2 ont visité l'Assemblée Nationale et la Cité des sciences

SOIREE DEGUISEE : le 28 juin 2013

Ecole

A la rentrée de septembre 2012, l'école comptait 140 élèves dont 43 en maternelle et 97 en élémentaire et à la rentrée de septembre 2013, elle comptait 135 élèves dont 43 en maternelle et 92 en élémentaire

Suite à la fermeture de classe décidée par l'Education Nationale, Madame Guyader a dû quitter l'école de Baron en juin 2012. Les autres enseignants sont les mêmes.

Le directeur est M. Pierre KUFEL.



La nouvelle réforme sur les rythmes scolaires prévoit le maintien de 24 heures d'enseignement par semaine. Ces 24 heures d'enseignement seront réparties sur 4 jours et demi. La durée d'enseignement d'une journée ne pourra excéder 5 heures 30.

Après avoir concerté les enseignants et les parents, la municipalité a décidé lors du conseil municipal du 22 février 2013 et en accord avec la municipalité de Bougy, de ne mettre en place cette réforme qu'à la rentrée scolaire de septembre 2014.

Les municipalités de Baron et de Bougy travaillent conjointement pour proposer une organisation du temps ainsi libéré conciliant l'intérêt de l'enfant avec les contraintes des municipalités (personnel, transport, locaux, budget...) et des parents (horaires, coût...)

Petite section	14	Mme Julia LEROY, professeur des écoles
Moyenne section	6	Mme Martine GAUTIER, ATSEM
Moyenne section	10	Mme Edith MATROT, professeur des écoles
Grande section	13	Melle Fabienne CROUSEILLES, ATSEM
CP	15	Mme Christine ANFRAY, professeur des écoles
CE1	7	
CE1	8	Melle Isabelle SUARD, professeur des écoles
CE2	14	
CE2	6	Mme Christine SOREL, professeur des écoles
CM1	17	
CM1	6	M. Pierre KUFEL, professeur des écoles
CM2	22	

Effectifs janvier 2014

Sorties éducatives de l'année 2012/2013

Classe découverte "Comparer le milieu marin et le milieu forestier" pour les enfants de grande section de maternelle, CP et CE1 à Tailleville (14).

Classe découverte "Découverte milieu marin et milieu astronomie" en partenariat avec Ludiver à Colignon (Manche) pour la classe de CE2.

Sorties éducatives prévues pour l'année 2013/2014

Comme chaque année, grâce au soutien de l'A.P.E et des municipalités, de nombreuses sorties éducatives auront lieu : Vieux la Romaine, Bayeux, cirque et cinéma, ferme et musée des Beaux Arts, classe transplantée à Batz-sur-Mer (les métiers de la mer) ...

Commission scolaire: Annick HERVIEU, Chantal LOPEZ, Martine ECOLASSE-RESTOUX, Isabelle MILLAN, Véronique COLLET.

Un fruit à la récré

L'action « un fruit pour la récré » se poursuit. Un jour par semaine, les enfants dégustent un fruit. Cette action est financée par les mairies de Baron et de Bougy avec une participation versée par Agrimer à hauteur de 50%.

Surveillance extra-scolaire

Les horaires

La surveillance extra-scolaire est ouverte tous les jours de classe :

Le matin : **07h50 à 08h50** assurée par Mme Gautier (ATSEM) & Melle Dubosq

Le soir : **16h30 à 18h00** assurée par Mme Crouseilles (ATSEM) & Mme Wagner

Rappel : la surveillance peut être étendue jusqu'à 18h30, à condition de s'inscrire à l'avance.

Environ 30 enfants participent régulièrement à cette surveillance. Le règlement intérieur de la surveillance extrascolaire est disponible sur le site internet de la commune : « [Accueil](#) > [Le groupe scolaire](#) > [4-Surveillance extra-scolaire](#) »

Tarifs 2013/2014

1,23 € la demi-heure pour un enfant habitant Baron-sur-Odon ou Bougy

1,35 € pour un enfant habitant hors communes

Toute demi-heure commencée est due.

Restaurant Scolaire

Une centaine d'enfants mangent régulièrement au restaurant scolaire.

Ils sont encadrés par 5 personnes : Mesdames Gautier, Godey, Wagner et Melles Dubosq et Crouseilles.

Afin de diminuer le bruit dans la salle, 3 services sont organisés :

Les maternelles arrivent vers 12h. Le groupe des CP/CE1 arrive ensuite vers 12h20. Enfin, le groupe de CE2/CM1/CM2 arrive vers 12h30 après avoir joué dans la cour.

Les repas sont confectionnés à la cuisine centrale du SIGRSO (Syndicat Intercommunal de Gestion de la Restauration Scolaire de l'Odon), à Fontaine - Etoupefour et livrés chaud.

Les repas doivent être commandés à l'avance : au plus tard, le vendredi de la semaine N pour des repas de la semaine N+2. Cependant, afin de tenir compte d'imprévus, il est possible à titre occasionnel de commander ou d'annuler un repas jusqu'à midi du jour d'école précédent. Toute commande ou annulation doit être effectuée par écrit.



Tarifs 2013/2014

Tarifs pour un enfant habitant Baron-Sur-Odon ou Bougy :

Repas enfant de maternelle	: 3,85 €.
Repas enfant de primaire	: 3,96 €
Repas commandé hors délai	: 5,18 €
PAI (*)	: 1,23 €

Tarifs d'un repas pour un enfant habitant hors communes :

Enfant de maternelle	: 4.22 €
Enfant de primaire	: 4.34 €
Repas commandé hors délai	: 5.68 €
PAI (*)	: 1,35 €

(*) Pour les enfants allergiques, un P.A.I. est exigé (Projet d'Accueil Individualisé). Lorsque les parents fournissent le repas, une participation financière est demandée par enfant et par jour.

Remarque: le repas est facturé par le SIGRSO au prix de 3.45€ pour les maternelles et de 3.62€ pour les primaires. La différence est une participation aux frais de fonctionnement du service (personnel, chauffage, électricité, eau...).

Menus

Retrouver le menu de la semaine sur le site internet de la commune : « Accueil > Le groupe scolaire > 3-Menus-Cantine ». Le règlement du restaurant scolaire est accessible : « Accueil > Le groupe scolaire > 3-Règlement-Cantine »

Site Internet

[www.http://baron-sur-odon.fr](http://baron-sur-odon.fr)

Inscrivez-vous à la rubrique Newsletter... Cela vous permettra d'être informé très rapidement des nouvelles infos de la commune...

Saisissez votre adresse mail puis cliquez sur le bouton OK, les infos vous arriveront en direct dans votre boîte mail

Accueil Mairie Vie communale Associations Contact

Bienvenue à Baron-sur-Odon

Bienvenue sur le site Officiel de Baron-sur-Odon

Baron-sur-Odon est un village situé en Normandie, dans la vallée de l'Odon à 10 km au sud-ouest de Caen. Baron-sur-odon à une âme ; Vous le découvrirez à travers ce site.

» Lire +

Actualités

16 avril 2013
Avis TIRS DE MINES mardi 02 avril 2013 vers 18h
La société Groupe Carrières de Mouen nous informe que le prochain tir de mines aura lieu le Lundi 22 avril 2013 vers 18...
» Lire +

10 avril 2013
TRAIL 2013---APPEL à BENEVOLES
APPEL A BENEVOLES Pour la 4ème édition du TRAIL des BOIS de BARON qui se déroulera le 27 octobre 2013 , avec une nouvelle...
» Lire +

04 avril 2013
FOIRE AUX GRENIERS ITEP JEUDI 9 MAI
Communication de l'ITEP BARON-SUR-ODON (Association des Amis de Jean Bosco) L'ITEP organise une Foire aux Greniers le jeudi 9 mai au Chateau de...
» Lire +

Accès rapides

- L'actualité des commissions
- Rapports publics
- Démarches administratives
- Le groupe scolaire
- Réservation de la salle des fêtes

Nous contacter

11 route de Fontaine
14210 BARON SUR ODON
Tél. : 02 31 26 83 91
Fax : 02 31 26 26 90
Courriel : mairie@baron-sur-odon.fr

Horaires d'ouverture :

MAIRIE :
Lundi : 16h30 à 18h30
Mardi : 14h00 à 16h00
Vendredi .. : 16h30 à 18h30

BIBLIOTHÈQUE :
Lundi : 16h30 à 18h00
Mardi : 16h30 à 18h00
Mercredi .. : 14h00 à 16h00
Vendredi .. : 16h30 à 18h30

S'inscrire à la Newsletter : votre email
OK

Bibliothèque municipale

Des travaux essentiellement de peinture ont permis de moderniser les lieux et notamment le coin adulte. De plus, la bibliothèque possède maintenant une entrée indépendante de celle de la mairie. Ce nouvel accès permet aux bénévoles de venir en dehors des heures d'ouverture de la mairie.

La bibliothèque est séparée en deux : une partie jeunesse et une partie adulte. Des bandes dessinées pour les jeunes sont proposées dans la partie adulte. Jusqu'à présent, la bibliothèque fonctionnait avec le bibliobus. Depuis janvier 2013, les bénévoles vont deux fois par an à la bibliothèque départementale de prêt à Ranville pour choisir les livres. La bibliothèque possède également un fonds propre de livres achetés grâce à des fonds communaux alloués chaque année. Elle accepte également les livres de moins de 5 ans et en très bon état.

Au 30 novembre 2012, 427 adhérents étaient enregistrés : 38 % masculins et 62 % féminins. En 2011, 572 ouvrages adultes, 3164 livres enfants et 193 revues ont été empruntés par les habitants. Des chiffres qui montrent toute l'importance de ces lieux.



L'accueil est assuré par des bénévoles. La bibliothèque est ouverte aux enfants de l'école deux matinées par semaine de 9h à 12 h.

Cinq personnes de Baron-sur-Odon et de Bougy se relaient pour les accueillir. Deux bénévoles sont

présentes aux heures d'ouverture au public. Une nouvelle bénévole est arrivée en janvier 2013.

L'animation phare « Un soir, un livre » pour les adultes a lieu une fois par trimestre avec un ouvrage choisi. Quand cela est possible, l'auteur est invité pour une discussion sans prétention autour du livre.

Les horaires

- Lundi : 16h30 à 18h30
- Mardi : 16h30 à 18h00
- Mercredi : 14h00 à 16h00
- Vendredi : 16h30 à 18h30

Recensement de la population

Un recensement de la population de Baron sur Odon a été effectué début 2012.

Les populations légales prenant en compte ce recensement seront diffusées fin décembre 2014.

Les résultats statistiques de ce recensement seront diffusés au cours du second semestre 2015.

Depuis le 1er janvier 2014, les populations légales en vigueur sont les populations légales 2011.

Les populations légales sont désormais actualisées chaque année. Toutefois, les enquêtes de recensement étant réparties sur cinq années, les évolutions sont calculées sur des périodes d'au moins cinq ans.

Populations légales 2011 de la commune de Baron-sur-Odon		
<u>Population municipale</u>	<u>Population comptée à part</u>	<u>Population totale</u>
841	31	872

Source : Recensement de la population 2011 - Limites territoriales au 1^{er} janvier 2013

Le terme générique de « population légale » regroupe pour chaque commune, sa population municipale, sa population totale et sa population comptée à part.

La « population municipale » comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire d'une commune. Elle comprend également lorsqu'elles existent, les personnes détenues dans des établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans abri recensées sur le territoire de la commune et les

personnes résidant habituellement dans des habitations mobiles recensées sur le territoire de la commune.

La « population comptée à part » comprend les personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur la commune (par exemple les étudiants majeurs logés ailleurs pour leurs études).

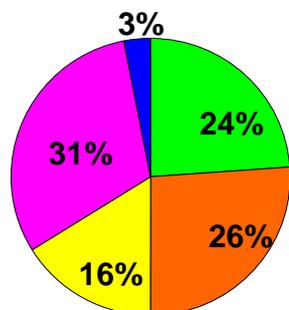
La « population totale » est la somme de la population municipale et de la population comptée à part.

Actualité municipale

Budget 2013

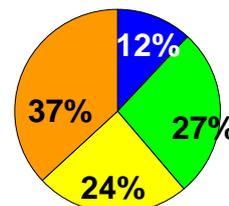
Fonctionnement : 862 375 Euros

Dépenses



- Charges à caractère général : *entretien bâtiments, repas cantine, eau, électricité, combustibles, fournitures administratives et scolaires...*
- Frais de personnel
- Autres charges de gestion courante : contribution SDEC (enfouissement lignes), subventions aux associations, sorties scolaires...
- Réserve pour virement à la Section d'investissement
- Dépenses imprévues

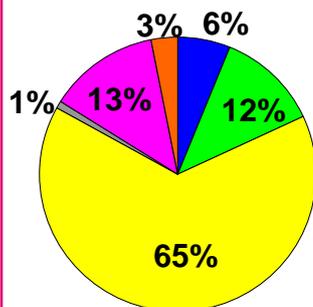
Recettes



- Produits de service : repas cantine, revenus de locations (logements, salle), carrière...
- Impôts et taxes
- Subventions reçues
- Résultat 2012

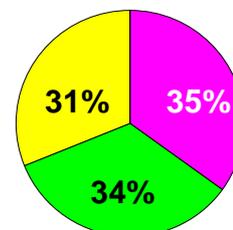
Investissement : 769 735 Euros

Dépenses



- Immobilisations incorporelles
- Immobilisations corporelles
- Immobilisations en cours
- Remboursement d'emprunts
- Déficit d'investissement de l'exercice précédent
- Dépenses imprévues

Recettes



- Excédent de fonctionnement (1068), subventions d'investissement reçues (FCTVA...)
- Virement de la section de fonctionnement
- Capital emprunté (prévision)

Lors du vote du budget 2013, le Conseil Municipal a décidé de reconduire les taux d'imposition 2012.

Cependant, les bases fiscales ont été revalorisées d'un peu plus de 2% par le Ministère des Finances pour tenir compte de l'inflation.

Résultats des exercices 2012 et 2013 :

Fonctionnement	2012	2013	Investissement	2012	2013
Dépenses	: 474 757 €	501 763 €	Dépenses	: 212 790 €	129 201 €
Recettes	: 582 174 €	599 682 €	Recettes	: 110 733 €	324 209 €
Résultat reporté	: 410 521 €	307 753 €	Résultat reporté	: 1 135 €	-100 922 €
Résultat de clôture	: 517 937 €	406 672 €	Résultat de clôture	: -100 922 €	94 086 €

Le déficit d'investissement de 2012 a été comblé par un transfert de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Principales dépenses réalisées en 2012 et 2013 :

- Aménagement de la mairie et de la salle polyvalente (cuisine et toilettes). Le montant des travaux s'élève à 186 000 €. 141 000 € ont été payés en 2012 (sans recours à l'emprunt), le reste en 2013.
- Eclairage du kiosque
- Travaux d'effacement de réseaux et d'éclairage public
- Travaux de voirie
- Tonne à eau
- Balançoire nid d'oiseau
- Travaux à l'Église (démoussage, cloches) et au presbytère
- Rénovation garderie et peinture préau
- Fleurissement
- Informatisation de la gestion de la cantine
- Travaux cœur de bourg : le montant des travaux est de 397000 € (hors éclairage public). Financement : 217 000 € sur fonds propres et 180000 € par emprunt (2,77% fixe sur 10 ans)

Syndicats intercommunaux

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP)

Extrait des rapports annuels 2011 et 2012 «Prix & Qualité» du service de l'eau potable.

TERRITOIRE

13 communes
adhérentes

Le service d'eau potable du syndicat de la région de Louvigny regroupe les communes de : Baron-sur-Odon, Bretteville-sur-Odon, Eterville, Feuguerolles-Bully, Fontaine-Etoupefour, Grainville-sur-Odon, Louvigny, Maltot, Mondrainville, Mouen, Tourville-sur-Odon, Verson et Vieux.

EXPLOITATION

par la société SAUR
En affermage

La société SAUR a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service.

Le syndicat garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages. L'eau a été distribuée à 8 417 abonnés en 2011 (+2,27 % par rapport à 2010) et à 8 632 en 2012 (+2,55 % par rapport à 2011). Pour Baron-sur-Odon, il y avait 327 abonnés en 2011 et 334 en 2012

PRODUCTION

2 ressources

• Une ressource propre au syndicat :

Le forage voie ferrée F1 (forage situé à Louvigny) n'a pas fourni d'eau traitée en 2011 et 2012. Ce forage est en sommeil mais pourrait être utilisé en cas de nécessité.

• Des importations des collectivités voisines d'un volume total de 1 085 867m³ en 2011 (-1,31%) et 1 086 201m³ en 2012 (+0,03%) :

- Caen a fourni 16 438m³ en 2011 et 15 462m³ en 2012.

- RES'EAU a fourni 1 069 429m³ en 2011 et 1 070 739m³ en 2012.

DISTRIBUTION

Un réseau de 233,6 km
912 589m³ consommés

Les abonnés domestiques ont consommé 877 302m³ en 2011 et 880 447m³ en 2012. Les abonnés industriels ou gros consommateurs 33 055m³ (2011) et 32 442m³ (2012), soit un total de 911 257m³ en 2011 (+1,23% par rapport à 2010) et 912 589m³ en 2012 (+0,15% par rapport à 2011). La consommation moyenne par abonnement domestique est passée de 105m³ en 2010 à 104m³ en 2011 et à 102m³ en 2012. Compte tenu des fuites (pour partie inévitables) et des besoins en eau du service (purges du réseau, poteaux incendie, lavages des réservoirs...), le rendement du réseau était de 92,5% en 2011 (il était de 92 % en 2010) et de 93,25% en 2012.

TRAVAUX ENGAGES

10 km renouvelés
en 2 ans

Le syndicat a engagé en 2011, 986 561€ de travaux pour le renouvellement de 5.6 km de conduites et 737 983€ pour le renouvellement de 4,4km en 2012. Le nombre de branchements au plomb supprimés a été de 96 en 2011 et de 66 en 2012. Sur l'ensemble du territoire couvert par le Syndicat, il ne reste plus que 73 branchements au plomb.

QUALITE

Taux de conformité des analyses de l'eau distribuée :

- analyses bactériologiques (49 prélèvements) : 100 %

- analyses physico-chimiques (49 prélèvements) : 100 %

Retrouvez les résultats des contrôles sanitaires de la qualité de l'eau potable sur :

www.sante.gouv.fr/resultats-du-contrôle-sanitaire-de-la-qualite-de-l-eau-potable.html

PRIX

256.58 € pour 120m³
soit 2.14 €/m³

	Désignation	Janvier 2011	Janvier 2012	Janvier 2013
Part de l'exploitant (SAUR)	Part fixe (€ HT/an)	32.68€	33.45€ (+2.36%)	34.16€ (+2.12%)
	Part proportionnelle (€ HT/m ³)	0.6168€	0.6314€ (+2.37%)	0.645€ (+2.15%)
Part de la collectivité (SIAEP)	Part fixe (€ HT/an)	19.56€	21.86€ (+11.76%)	24€ (+9.79%)
	Part proportionnelle (€ HT/m ³)	0.38€	0.415€ (+9.21%)	0,457€ (+10,12%)
Redevances et taxes	Syndicat de production (SYMPERC) (€ HT/m ³)	0.04€	0.04€ (+0%)	0,04€ (+0%)
	Redevance de pollution domestique	0.3192 €	0.399 € (+25%)	0,4€ (+0,25%)
	TVA	5.5%	5.5%	5,5%

Retrouvez l'intégralité des rapports 2011 et 2012 «Prix & Qualité» du service de l'eau potable sur :

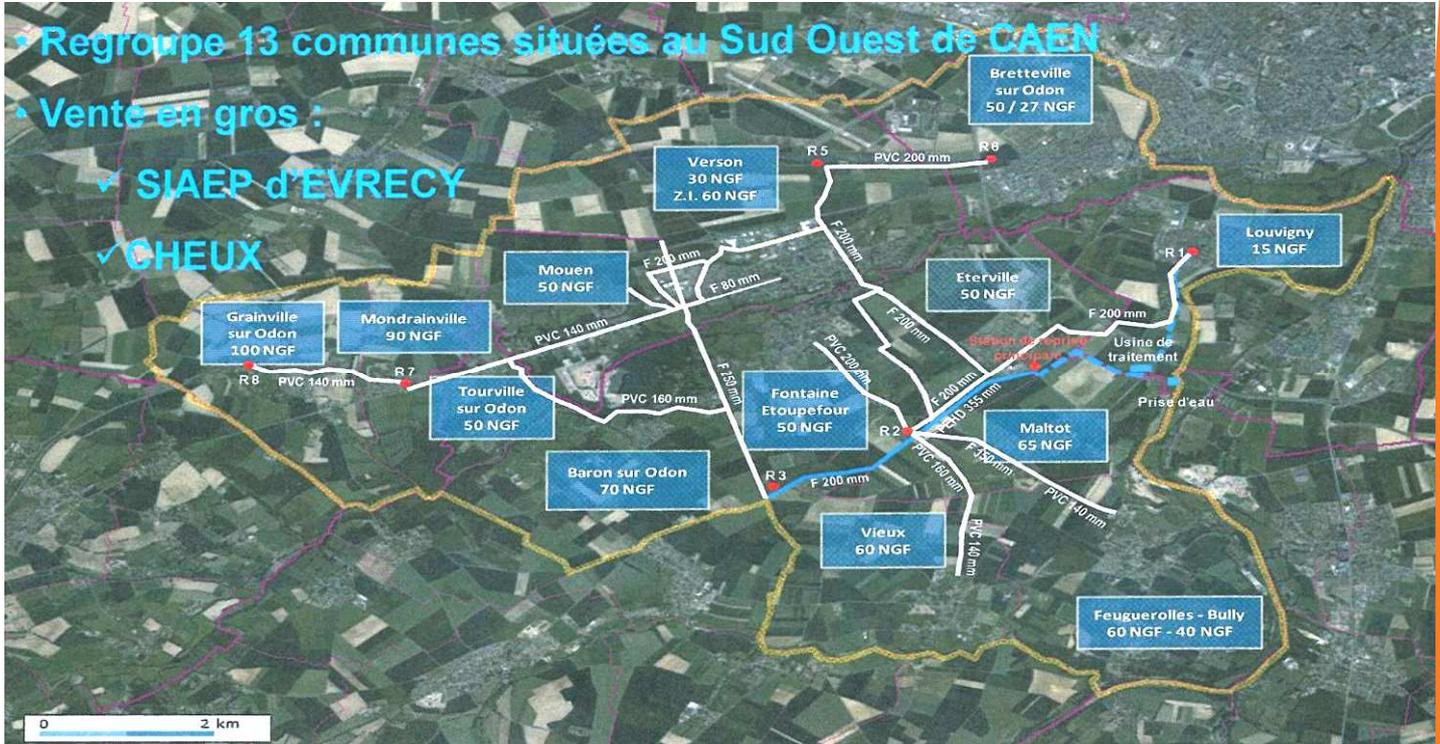
www.Baron-sur-odon.fr

rubrique «rapports publics» ou « documents publics »

Syndicats intercommunaux

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP)

Présentation du schéma directeur pour la restructuration du réseau.



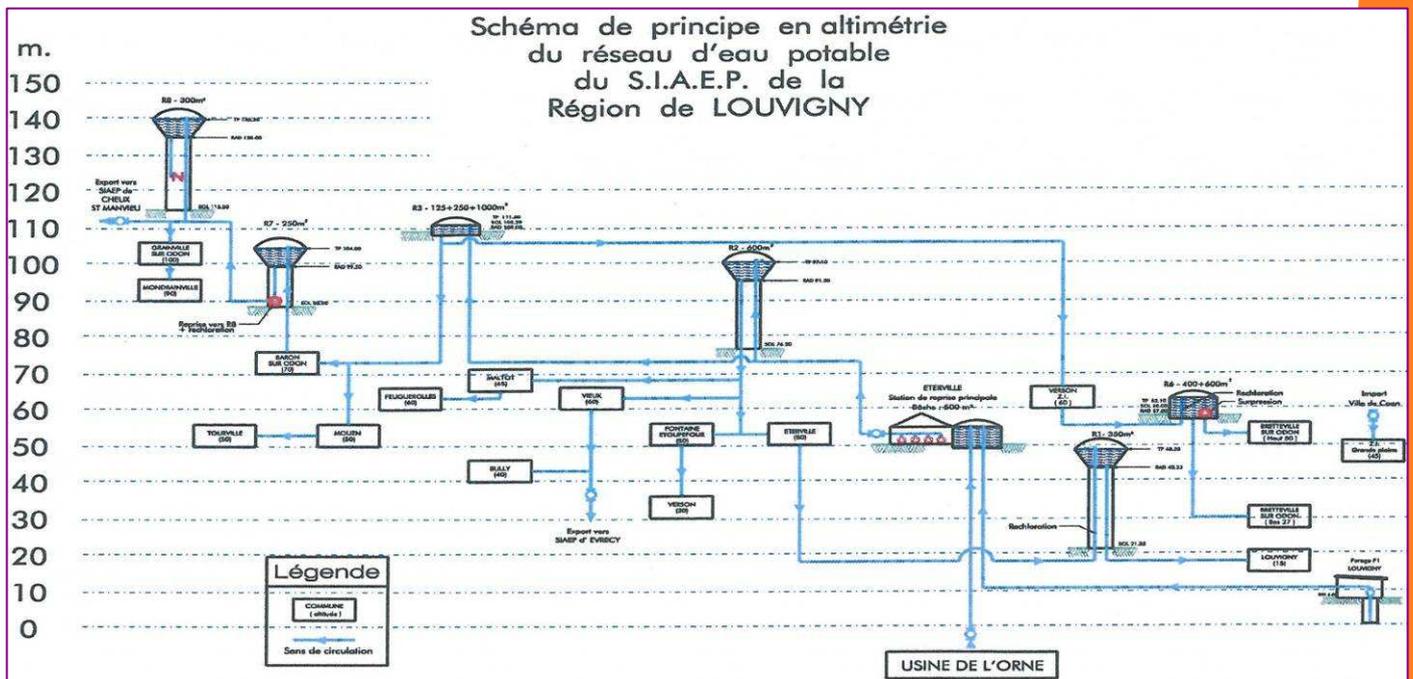
Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la région de Louvigny (SIAEP) a mandaté la société SOGETI pour réaliser une étude complète sur la performance du réseau de distribution en eau potable. Cette étude a permis au syndicat de construire son schéma directeur pour la restructuration de son réseau à moyen et long terme.

Les faiblesses de notre réseau :

- Les réservoirs (châteaux d'eau) R7 situé à Mondrainville et R8 situé à Grainville-sur-Odon sont alimentés par le réservoir R3 situé sur la cote 112 (Fontaine-Etoupefour). En raison de la faible différence d'altimétrie et de la forte consommation sur le réseau intermédiaire (communes de Baron-sur-Odon, Mouen et Tourville-sur-Odon), on constate des difficultés de remplissage de ces deux réservoirs et

une faible pression pour les usagers des communes Baron-sur-Odon, Mouen et Tourville-sur-Odon.

-L'estimation des besoins sur le long terme et la situation des zones de développement à l'horizon 2025 augmenteront les difficultés d'approvisionnement à l'ouest du syndicat (réservoirs R7 & R8) et notamment sur les communes de Grainville-sur-Odon et Mondrainville dont les besoins augmenteront de 50%.



Syndicats intercommunaux

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP)

Présentation du schéma directeur pour la restructuration du réseau.

- Notre capacité de stockage actuelle est de 4375m³. A l'horizon 2025 ce volume sera inférieur à 24h de consommation et inférieur à 12h00 de consommation de pointe sur certaines unités de distribution.

- L'alimentation en eau de l'ensemble du syndicat, n'est assurée que par un seul point de livraison (station de reprise d'Eterville). Ce point de livraison doit être impérativement sécurisé.

Le schéma directeur doit apporter des réponses à ces constats:

- Renforcement du groupe de pompage de reprise au niveau de l'usine de l'Orne.
- Renforcement de la conduite entre l'usine de l'Orne et la station de reprise principale d'Eterville.



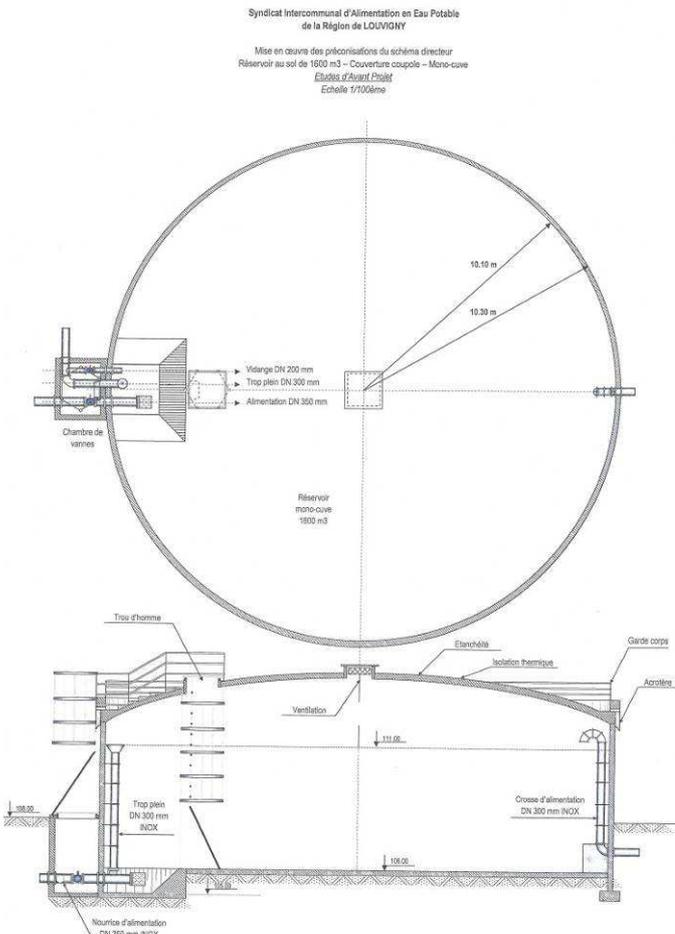
- Renforcement de la conduite de refoulement entre les réservoirs R3 et R2.
- Construction d'un réservoir de 1600m³ au sol avec station de surpression à côté du réservoir actuel R3 à la cote 112.
- Renforcement de la conduite entre Mouen et Tourville-sur-Odon.
- Construction d'une canalisation entre le réservoir R5 et Verson.
- Modification de l'alimentation du réservoir R6 de Bretteville-sur-Odon et remise en service du réservoir R5 (actuellement bypassé).

L'ensemble de ces travaux représente un investissement de l'ordre de 3,5 millions d'euros TTC et hors subventions.

Dans un premier temps, le syndicat a pris la décision de lancer l'étude pour la réalisation d'un nouveau réservoir R3 de 1600m³ à la cote 112, avec ses canalisations associées.

Le projet ainsi retenu est un réservoir semi enterré ne dépassant pas 5m de hauteur et positionné à côté des réservoirs actuels. Le plus petit des réservoirs actuels sera déconstruit lorsque le nouveau sera fonctionnel. Ce nouveau réservoir sera associé à des surpresseurs qui permettront d'augmenter la pression d'eau de 1 bar à 1,5 bar au niveau de Baron-sur-Odon.

Cette première tranche de travaux (réservoir + canalisations) devrait démarrer début 2014 pour une mise en service en 2015. L'investissement de l'ordre de 1,5 million d'euros sera supporté par les subventions de l'agence de l'eau et par le syndicat (emprunt).



Syndicat Scolaire du collège Paul Verlaine

Ce syndicat gère le transport scolaire des enfants au collège Paul Verlaine d'Evrecy.

Un blog a été mis en place pour informer les familles, des différents problèmes pouvant intervenir sur le réseau routier.

N'hésitez pas à le consulter, notamment en cas d'intempéries :

<http://sisevrecy.unblog.fr>

Syndicats intercommunaux

Syndicat Intercommunal de la Gestion de la Restauration Scolaire de l'Odon (S.I.G.R.S.O.)

Le syndicat à la charge d'assurer une restauration de qualité, sous forme de cuisine traditionnelle, permettant l'équilibre alimentaire et l'éveil du goût chez les jeunes enfants.

Le syndicat produit actuellement environ 1000 repas/jour scolaire. Il regroupe 9 communes : Baron-sur-Odon, Bougy, Fontaine-Etoupefour, Grainville-sur-Odon, Louvigny, Mondrainville, Amayé-sur-Orne, St Contest et St Germain-la-Blanche-Herbe.

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, il a été décidé par les élus siégeant au syndicat, que la confection et la livraison de repas ne seraient pas assurées le mercredi midi.

Délégués titulaires : Didier LAMY et Isabelle MILLAN, délégué suppléant : Michel Delaunay.

Le Syndicat d'Énergie et d'Équipement du Calvados (SDEC Énergie)

Créé en 1938, le SDEC Énergie est un établissement public de coopération

intercommunale qui regroupe les 706 communes du Calvados et la commune de

Guilberville dans la Manche. Il organise la distribution publique de l'électricité.

Délégué titulaire : Olivier MEYER, délégué suppléant : Jean Luc LE PESANT.

Syndicat Intercommunal du Grand Odon (SIGO)

Le SIGO (Syndicat Intercommunal du Grand Odon) a en charge l'assainissement collectif et la vérification des installations d'assainissement non collectives.

En 2012, le territoire concerné par cette compétence était composé de 7 communes : Baron-sur-Odon, Fontaine-Etoupefour, Grainville-sur-Odon, Mondrainville, Mouen, Tourville-sur-Odon et Verson. Une convention avec la commune d'Éterville permettait de traiter leurs eaux usées.

Les moyens à la disposition du SIGO pour permettre de répondre efficacement aux exigences du traitement des eaux sont 95km de réseau d'assainissement, une station d'épuration située sur la commune de Verson et une plateforme de compostage des boues à Fontaine Etoupefour. L'équivalent de 7,5 personnes complète les moyens pour permettre le fonctionnement des installations.

Durant ces deux années, le SIGO a entrepris des nombreux travaux sur le réseau d'assainissement tels que :

- des travaux de réhabilitation ponctuels,
- la 2ème tranche des travaux prévus par le schéma directeur d'assainissement au niveau du Rocreuil sur la commune de Verson,
- des travaux de rénovation suite aux inspections caméra.

En ce qui concerne la station d'épuration, des travaux sur le clarificateur et sur l'automate ont été nécessaires.

2013 a marqué une année importante pour le SIGO. En effet, la modification de la cohérence territoriale par l'intégration de la communauté de communes des Rives de l'Odon (Verson, Mouen et Tourville) au sein de la communauté d'agglomération de Caen la Mer en date du 1er janvier 2013, a entraîné leur départ du SigO.

Le « nouveau » SIGO composé des quatre communes restantes, s'est donc réuni le lundi 14 janvier 2013 pour élire un nouveau bureau et fixer le nouveau siège social. M. Bernard ENAULT a été élu président et M. Philippe LANDREIN, 1er vice-président. Le siège social est maintenant situé dans les locaux de l'ancienne mairie de Fontaine-Etoupefour.

Les compétences du nouveau SIGO restent inchangées. Toutefois le SIGO devient client de Caen la Mer pour le traitement des eaux usées et l'entretien des réseaux. L'exploitation de la station de compostage est assurée par Caen la Mer. L'extension du réseau reste à la charge du syndicat.

Ces changements ne devraient pas avoir

d'incidence pour les années à venir sur le coût de l'assainissement pour les usagers du syndicat.

En 2014, la phase de réalisation des travaux d'assainissement au hameau de Tourmauville et la réhabilitation du réseau de la RD 212 entre le chemin du Pataras et la commune de Fontaine sont programmés.

Pour tous renseignements, le SIGO reste l'interlocuteur privilégié : 02 31 26 82 11 (bureau).

Problèmes techniques : 02 31 26 87 86 (24h/24h)

Le SIGO offre aux habitants de la commune la possibilité de venir acheter aux heures d'ouverture, du compost sur présentation de la carte de la déchèterie sur la plateforme de compostage qui se situe sur la cote 112. Pour rappel les tarifs 2012 étaient de 2 € les 100 litres et 1 € les 100 litres supplémentaires.

Compost

Horaires d'ouverture :

Vendredi 9h00 à 11h30
14h00 à 16h00

Remarque :

Le compost étant vendu en vrac, il faut prévoir le moyen d'évacuation (remorque, poubelle, etc. ...).

Délégués titulaires : Philippe LANDREIN et Bernard POINTE, délégué suppléant : Jean Luc LE PESANT.

Elections municipales

Qui va-t-on élire les dimanches 23 et 30 mars 2014?

Dans toutes les communes, vous allez élire vos conseillers municipaux pour 6 ans. Les conseillers municipaux gèrent les affaires de la commune et élisent le maire et les adjoints.

Qui peut voter lors des élections municipales?

Les élections municipales ont lieu au suffrage universel direct.

Si vous avez plus de 18 ans et que vous êtes Français, vous pourrez voter, à condition d'être inscrit sur la liste électorale de votre commune.

Si vous êtes ressortissant de l'Union Européenne et que vous avez plus de 18 ans, vous pourrez voter, à condition d'être inscrit sur la liste électorale complémentaire de votre commune de résidence.

Mode de scrutin

Pour Baron sur Odon, comme pour toutes les communes de moins de 1000 habitants, **le mode de scrutin ne change pas** : les conseillers sont élus au scrutin plurinominal majoritaire. Vous pourrez voter pour des candidats qui se présentent individuellement ou par liste. Il vous sera possible d'ajouter ou de retirer des noms sur un bulletin de vote (panachage).

Les suffrages seront dans tous les cas décomptés individuellement.

Contrairement aux précédentes élections municipales, il n'est plus possible de voter pour une personne qui ne s'est pas déclarée candidate.

La liste des personnes candidates de votre commune sera affichée dans votre bureau de vote.

Si vous votez en faveur d'une personne non candidate, votre choix ne comptera pas.

Si vous votez à la fois pour des personnes candidates et des personnes non candidates, seuls les suffrages en faveur des personnes candidates seront pris en compte.

Vous n'élirez pas de conseillers communautaires.

Seront conseillers communautaires, des membres du Conseil Municipal.

Lors des élections de mars 2014, vous devrez présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter, quelle que soit la taille de votre commune, et non plus seulement dans les communes de 3500 habitants et plus.

Peut-on voter par procuration?

Dans le cas où vous ne seriez pas disponible lors d'un ou des deux tours du scrutin, vous pourrez faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de votre commune de voter à votre place.

La procuration sera établie au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail.



plus d'informations :

www.interieur.gouv.fr

Rubrique Elections

Ce qui change :

- présentation d'une pièce d'identité pour voter
- Déclaration de candidature obligatoire
- Impossibilité de voter pour une personne non candidate

Démarches administratives

PIECES DEMANDEES	OU S'ADRESSER	PIECES A JOINDRE
Extrait ou copie intégrale d'acte de naissance (préciser date de naissance)	Mairie du lieu de naissance	Joindre une enveloppe timbrée à votre adresse. Attester de votre identité (copie carte d'identité ou filiation)
Extrait d'acte de mariage (préciser date de mariage)	Mairie du lieu de mariage	Joindre une enveloppe timbrée à votre adresse. Attester de votre identité (copie carte d'identité ou filiation)
Extrait d'acte de décès (préciser date de décès)	Mairie du lieu de décès	Joindre une enveloppe timbrée à votre adresse. Attester de votre identité (copie carte d'identité ou filiation)
Carte Nationale d'Identité Gratuite, sauf en cas de non présentation de la carte nationale d'identité précédente en vue de son renouvellement, quelle qu'en soit la raison (perte, vol, destruction accidentelle, etc.) : 25 euros (timbre fiscal). Changement de la durée de validité : 15 ans (y compris pour les anciennes - voir article dans ce journal) Délai d'obtention : 1 mois	Mairie du lieu de domicile	- Livret de famille - Ancienne carte - 2 photos 35 x 45 mm - Justificatif de domicile (- 3 mois) - Copie intégrale d'acte de naissance (- 3 mois) si non présentation de l'ancienne carte ou première demande (enfant) - Déclaration de perte éventuellement + timbre fiscal
Passport Biométrique Validité 10 ans pour les majeurs Validité 5 ans pour les mineurs Coût : - 89 Euros pour les majeurs - 45 Euros pour les + 15 ans - 20 Euros pour les - 15 ans. Délai d'obtention : de 1 à 3 semaines	Toute Mairie équipée pour la délivrance de passeport biométrique: Evrecy, Verson, Caen sur Rendez-vous uniquement  La mairie de Baron sur Odon n'est pas équipée	Voir avec la mairie lors de la prise du rendez-vous
Autorisation de sortie de territoire	Supprimée depuis le 01.01.2013	Pour toute information complémentaire, contacter la préfecture (02 31 30 64 00)
Recensement militaire Obligatoire pour les jeunes de 16 ans Présentation dans le mois qui suit le 16ème anniversaire	Mairie du lieu de domicile	- Livret de famille - Carte d'identité
Décès	Mairie du lieu de décès	- Carte Nationale d'Identité - Livret de famille - Certificat médical constatant le décès.
Mariage	Mairie du lieu de mariage Se présenter 3 mois minimum avant la date prévue.	- Copie intégrale d'acte de naissance de chacun des futurs époux - Attestation de domicile
PACS (PActe Civil de Solidarité)	Prendre rendez vous auprès du Tribunal d'Instance de Caen ou d'un notaire.	Se renseigner auprès du Tribunal d'Instance
Extrait de casier judiciaire	Envoyer une demande écrite à : Casier Judiciaire National 44317 NANTES Cedex 3	Demande en ligne possible sur : www.cjn.justice.gouv.fr

Carte Nationale d'Identité

L'État simplifie vos démarches.

Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31

décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisées pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

Inutile de vous déplacer dans votre mairie.:

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de

5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

Si vous projetez de voyager avec votre carte nationale d'identité, il est recommandé de consulter au préalable la rubrique « *conseils aux voyageurs* » du ministère des affaires étrangères :

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>

Ramassage des déchets ménagers & déchetterie

Quoi	Comment - Quand	Remarques
Déchets Ménagers dit « déchets ultimes »	Ramassage porte à porte le mardi (sauf jours fériés)	Merci de ne pas sortir vos bacs avant 19h00 la veille au soir.
Sacs Jaunes « Tri Sélectif » Plastique, métal, papier, carton et briques alimentaires, etc.	Ramassage porte à porte le jeudi (sauf jours fériés) une semaine sur deux (voir calendrier)	Merci de ne pas sortir vos sacs JAUNES avant 19h00 la veille au soir. Les sacs JAUNES sont à votre disposition gratuitement en Mairie
Verre	Containers à votre disposition à côté de l'atelier municipal derrière la Mairie ou à la déchetterie	
Sacs papier « Déchets Verts »	La collecte en porte-à-porte le mercredi de début avril à fin novembre	Collecte soumise à une adhésion sous forme d'achat de 25 sacs à déchets verts au tarif de 25 €
	Déchetterie RD 8 à Baron-sur-Odon	Horaires d'ouverture ci-dessous
Encombrants	Déchetterie RD 8 à Baron-sur-Odon	

La Déchetterie RD 8 à Baron-sur-Odon (Fermé mardi & dimanche)		
Été Du 1er avril au 31 octobre	Lundi & samedi	9h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00
	Mercredi, jeudi & vendredi	14h00 à 18h00
Hiver Du 1er novembre au 31 mars	Lundi & samedi	10h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00
	Mercredi, jeudi & vendredi	14h00 à 17h00

Des questions ?

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser à la Communauté de Communes Evrecy-Orne-Odon (02 31 73 11 98).

Calendrier

Le calendrier est disponible sur le site internet de la commune, rubrique « déchetterie » (www.baron-odon.fr) et sur le site internet de la Communauté de Communes (www.evrecy-orne-odon.fr).



Mise à disposition, toute l'année de :
COMPOSTEURS BOIS 800 OU 400 L 30€
 Réservation au 02 31 73 11 98

Vie pratique

Tarifs 2014 des prestations communales

Tarifs location salle polyvalente

	Commune	Hors Commune
En journée (de 9h00 à 19h00)	87€	174€
Un jour (de 7h00 à 7h00)	125€	250€
Week end (2 Jours)	179€	358€
Week end (2 Jours) + vendredi à partir de 18h00	206€	412€
Jour supplémentaire	54€	108€
Caution	400€	
Contribution déchets ménagers	Forfait de 15€ (limité à 3 sacs de 100 litres)	
Electricité (le kWh)	0.33€	
Frais nettoyage salle	125€	
Estrade (17m ² : 4,80m x 3,60m) Montée et démontée par le personnel communal	101,50€	
Location vaisselle (Le couvert complet)	1.34€/couvert	
Location couverts (seuls)	0,50€ / pour les 4 pièces	
Location verre (seul)	0.23€/verre	
Caution vaisselle	100€	
Frais nettoyage vaisselle	125€	
Casse	au tarif de remplacement	

Tarifs location salle polyvalente pour les associations de Baron-sur-Odon

Les locations de la salle du lundi au jeudi	Gratuit
Les locations pour les assemblées générales du vendredi	Gratuit
1ère location le vendredi et/ou le week-end	Gratuit
2ème location le vendredi et/ou le week-end	35 €
3ème location le vendredi et/ou le week-end	70 €
Caution	100€
Contribution déchets ménagers	Forfait de 15€ (limité à 3 sacs de 100 litres)
Electricité (le kWh)	0.15€
Frais nettoyage salle	125€
Estrade (17m ² : 4,80m x 3,60m) Montée et démontée par le personnel communal	Gratuit
Location de la vaisselle (hors casse)	Gratuit
Casse	au tarif de remplacement
Frais de nettoyage vaisselle	125€

Cimetière: Tarifs des concessions funéraires

Concession trentenaire en terre (pour 2 personnes)	119€
Personne supplémentaire (limitée à 2)	60€
Renouvellement de concession pour 30 ans (pour 2 personnes)	119€
Personne supplémentaire (limitée à 2)	60€
Renouvellement de concession pour 15 ans (pour 2 personnes)	65€
Personne supplémentaire (limitée à 2)	33€
Columbarium (30 ans)	996€

Vie pratique

Mémo numéros des services près de chez vous

Communauté de Communes Évrechy-Orne-Odon	02 31 73 11 98	
Ambulances Évrechy	02 31 80 49 10	
Ambulances Verson	02 31 26 65 66	
Infirmières Fontaine-Etoupefour	02 31 26 79 74	
Medecins Fontaine-Etoupefour	BILLARD Valérie	02 31 26 80 81
	DESFLACHES Eric	02 31 26 85 44
	DE BODMAN Philippe	02 31 26 24 28
	MARQUET Hugues	02 31 26 05 10
	ROY Philippe	02 31 26 75 76
Poste Evrechy du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h15 à 17h15 et le samedi de 9h00 à 12h00 .	02 31 08 32 20	
Point Info 14 Evrechy à la mairie d'Evrechy du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.	02 31 29 33 38	
CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) permanence tous les mardis à la mairie d'Evrechy de 13h45 à 16h45	02 31 29 33 31	
C. A. F. (Caisse d'Allocations Familiales)	0 820 25 14 10	
D.D.T.M. ex D.D.E (Direction Départementale des Territoires et de la Mer)	02 31 43 15 00	
Préfecture du Calvados	02 31 30 64 00	
RAM (Relais d'Assistants Maternelles) à Evrechy	02 31 77 65 56	
Conseil Général	02 31 57 14 14	
Conseil Régional	02 31 06 98 98	
Presbytère de Verson	02 31 26 88 31	
Assistante Sociale Circonscription d'Action Sociale du Pré-Bocage : Rue de la Cabottière 14210 EVRECY - L'équipe d'accueil : Secrétaire, Assistant social, Educatrice L'équipe de Protection Maternelle et Infantile (PMI) : Médecin, Sage-Femme, Puéricultrice - Le service Assistantes Maternelles → - L'équipe d'accompagnement : pour une aide personnalisée plus soutenue - L'équipe de Placement Familial - L'équipe d'Allocation Départementale Personnalisée → d'Autonomie (APA), pour les personnes âgées de plus de 60 ans	02 31 08 32 70 02.31.08.32.71 02 31 08 32 83	
Pôle Emploi (regroupement ANPE & ASSEDIC)	39 49	
SIAD (Soins Infirmière A Domicile)	02 31 80 47 21	
ADMR (Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural) le mercredi et le samedi rue de la Cabottière à Evrechy	02 31 08 09 62	
Bus Collège d'Évrechy, information circulation uniquement en cas de verglas, neige, etc. ... (24h/24h)	http://sisevrechy.unblog.fr	
Bus verts	0 810 214 214	
CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement) 1er et 3ème lundi de chaque mois de 15h à 17h à la mairie d'Evrechy	02 31 29 33 31	
L'Abeille Normande (Association pouvant donner le numéro d'un apiculteur proche de chez vous)	02 31 08 35 53	

Numéros d'urgence

Samu	15
Pompiers	18
Police secours	17
Gendarmerie d'Évrechy	02 31 08 35 53
Sos médecin	0 810 33 24 24
Enfance maltraitée	119
Accueil sans abri	115
Centre antipoison de Rennes	02 99 59 22 22

112 le numéro unique d'appel d'urgence

Accident de la route, au travail, à l'école ou encore en vacances ? Incendie, noyade, inondation ?

Appelez le **112, numéro unique d'appel d'urgence européen** accessible où que vous soyez dans l'Union Européenne. Ce numéro est valable pour les urgences sécuritaires, ainsi que pour les urgences de secours aux personnes, médicales ou autres.

Lorsque vous appelez le 112, un opérateur traite votre appel directement ou vous oriente vers le service d'urgence approprié (ambulance, police ou pompiers).

Le **112 est accessible gratuitement** depuis un poste fixe, un téléphone mobile ou une cabine téléphonique, même si vous n'avez plus de crédit ou si vous n'avez pas de couverture réseau. Les centres d'appels d'urgence peuvent traiter les appels en anglais dans 16 pays. Certains pays ont pris des dispositions particulières pour que les centres d'appel puissent répondre dans d'autres langues étrangères, par exemple, en transmettant ces appels à d'autres centres ayant du personnel compétent (Espagne, Grèce, République tchèque, Slovaquie) ou disposant de services d'interprétation (Finlande, France, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède).

Quelques liens Internet

Formulaires & démarches administratives (famille, santé, travail, études, papiers, vie citoyenne, logement, voyages, impôts...)	http://www.service-public.fr
Site de la Communauté de Communes Evrechy-Orne-Odon	http://www.evrechy-orne-odon.fr
Site des Bus Verts du Calvados Vous y trouverez horaires, tarifs et renseignements pratiques	http://www.busverts.fr

Terrain de tennis

Une convention établie entre la commune de Baron-sur-Odon et l'association Tennis Club Orne-Odon permet aux habitants de la commune d'utiliser le court de tennis à raison de cinq accès gratuits d'une heure par an et par famille baronnaise.

La mairie dispose au maximum de deux heures par jour sauf en période de tournoi et de championnats.

Règlement d'accès au court de tennis

Après vérification au tableau de réservation du club, les joueurs intéressés doivent préalablement s'inscrire en mairie sur un registre

spécifique, pour obtenir un badge de réservation ainsi qu'une clé d'accès au court moyennant une caution de 20 Euros par chèque libellé à l'ordre du TC20 ainsi que la présentation d'une pièce d'identité.

Les réservations nominatives sont affichées sur un tableau visible à l'extérieur de la mairie. Ces réservations doivent être scrupuleusement respectées.

En cas d'intempéries rendant le court impraticable, la réservation peut être reportée. Une nouvelle réservation doit alors être planifiée en mairie.

Le court est réservé à la pratique exclusive du tennis avec 4 joueurs maximum.

En cas de dégradations ou d'accidents provoqués par le ou les joueurs, la responsabilité civile de ceux-ci ou de leur représentant légal sera engagée.

Les utilisateurs sont tenus de laisser le court propre.

En cas de non respect du règlement, la famille sera exclue de la convention pour la saison en cours.

La Mission Locale

La Mission Locale accueille les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire, qui souhaitent trouver un conseil, un appui ou un accompagnement personnalisé pour faciliter leur insertion sociale et professionnelle.

Chaque jeune, selon son niveau, ses besoins, peut être aidé pour définir son objectif professionnel et les étapes de sa mise en œuvre, établir et mettre en place un projet de formation, accéder à l'emploi.

La Mission Locale peut lui apporter

une aide en terme :

- d'orientation, d'aide au choix ;
- de recherche d'emploi ;
- de recherche de formation;
- d'information et d'accompagnement dans les démarches concernant le logement et la santé notamment.

Permanences

La Mission Locale organise des permanences d'accueil pour les jeunes, sur :
Mouen (Intercom des Rives de l'Odon, rue de l'église, 1^{er} étage, 02 31 15 30 70)
Evrecy (Mairie, 1 place du Général de Gaulle, 02 31 29 33 31)

Site Internet : www.mlbn.fr

Défibrillateur

La commune dispose d'un appareil d'assistance cardiaque appelé « défibrillateur » placé en extérieur à la Mairie.

Le défibrillateur est un équipement d'analyse de l'activité électrique du myocarde permettant de déceler une fibrillation ventriculaire d'une personne victime d'un arrêt circulatoire, ou certaines tachycardies ventriculaires.



**Accessible et
disponible
24h/24**

L'appareil est placé en extérieur dans une armoire de protection. Cette armoire est complétée par une alerte automatique des services d'urgence.

Mode d'emploi

En cas de malaise ou problème supposé d'origine cardiaque, il convient d'observer la procédure suivante :

- Basculer le capot du coffret extérieur, extraire le défibrillateur qui est placé dans une sacoche,
- si nécessaire correspondre, par le dispositif téléphonique intégré, avec le service d'urgence en indiquant le problème et les coordonnées du lieu d'intervention,
- sur place près du patient, ouvrir la sacoche en déployant les côtés, dégager la poitrine du patient, appuyer sur le bouton « marche » de l'appareil, et suivre les indications écrites et vocales qui sont données, tant pour la pose des électrodes que pour le déroulement des opérations,
- le choc électrique ne sera actif que si la série de mesures faites par l'appareil en indique la nécessité.

Une prise en charge dans les cinq premières minutes permet de sauver une vie.

Cette action ne dispense pas d'alerter les services de secours au 112.

Son fonctionnement est simple et automatisé.



ADMR

L'ADMR, association reconnue pour ses «compétences» et son «expérience», a pour objectif de répondre aux besoins de tous, avec la meilleure offre possible de services...

- Aide aux personnes âgées : tâches ménagères, aide à la personne, toilette, courses, repas.

- Aide aux familles

- Garde d'enfants

- Portage de repas

...tout en respectant la dignité et la liberté de chacun.

En 2011, sur la commune de Baron-Sur-Odon, l'ADMR est intervenue auprès de 14 foyers dont 6 personnes âgées, 2 familles avec enfants et 5 foyers pour divers besoins, ce qui représente un total de 1400 heures d'intervention.

En 2012, elle est intervenue auprès de 11 foyers, dont : 5 familles avec enfants, 3 personnes âgées, et 3 foyers pour divers besoins, ce qui représente un total de 1515 heures.

L'ADMR est une association (loi de 1901) au service de toutes les personnes :

- à tous les âges de la vie,
- qu'elles soient actives ou retraitées,
- qu'elles vivent seules ou en famille,
- qu'elle soient malades, handicapées, ou bien portantes.

Coordonnées

ADMR

Maison des associations

Rue de la Cabotière 14210 EVRECY

Tél : 02.31.08.09.62

Fax : 02.31.73.21.59

Responsable "Village" pour Baron sur Odon : Mme

Annick HERVIEU 02 31 26 94 25

Courriel : admr.evrecy@wanadoo.fr

Permanences

Lundi : 09h00 à 12h00

Mardi : 09h00 à 12h00 (fermé au public)

Mercredi : 09h00 à 12h00

Jeudi : 09h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00

Vendredi : 09h00 à 12h00

Une nouvelle Présidente à l'ADMR d'Evrecy...

Suite à l'Assemblée Générale du 6 juin 2013 et à la Réunion du Conseil d'Administration du 20 juin 2013, Madame Marylène BAUDET préside désormais l'association ADMR d'Evrecy.

B.A.C DU PRE-BOCAGE



DEMANDEURS D'EMPLOIS

La **BAC DU PRE-BOCAGE** peut vous proposer :

- Des missions de travail.
- Un accompagnement social et professionnel.
- Des conseils dans les démarches (Pôle Emploi, ASSEDIC, CAF, ...).
- Des propositions d'emploi.
- Des informations sur vos droits.
- Etc...

Et aussi :

- De participer à des formations sur les savoirs faire.
- De participer à un bilan de santé.
- De vous mettre à disposition un cyclomoteur ou un véhicule.
- Etc..

PARTICULIERS

La **BAC DU PRE-BOCAGE** met du personnel pour les activités suivantes :

Services à la personne (déductibles des impôts)*

- Entretien de la maison et travaux ménagers.
- Entretien des vitres.
- Entretien du linge, repassage.
- Entretien du jardin.
- Garde d'enfants de plus de 3 ans.
- Livraison de courses.
- Préparation des repas.
- Garde d'animaux, soins et promenades.
- Petit bricolage.

- Assistance administrative.
- Soutien scolaire.
- Etc. ...

Autres activités

- Aide au déménagement.
- Débarras de caves, greniers.
- Pose de papiers peints.
- Entretien extérieurs (terrasses, murets, etc. ...).
- Bricolage.
- etc.

Cette liste n'est pas exhaustive, n'hésitez pas à nous contacter pour toutes informations complémentaires.

Possibilité de règlement par CESU préfinancé (Chèque Emploi Service Universel)

* La BAC DU PRE-BOCAGE est une association agréée par l'Etat pour les services à la personne. **50%** des frais engagés sont déductibles de l'impôt sur le revenu, ou en crédit d'impôt, en fonction des travaux (nous consulter)

Contact

B.A.C. DU PRE-BOCAGE

51 Route de Torigni, 14240 Caumont-l'Evente

Tél. 02.31.77.34.67 Email : i2b.bacprebocage@wanadoo.fr

Sites : www.bac-prebocage.com ou www.i2b-interim.com

Plantations

Distance de plantations à respecter

Si vous ne dépendez pas d'un règlement de lotissement, vous devez vérifier auprès de la Mairie, s'il n'y a pas de réglementation ou d'usages locaux en vigueur.

En l'absence de réglementations locales ou d'usage, ce sont les règles du code civil qui doivent être appliquées.

- Une distance minimale de 0.50m, de la limite séparatrice pour les plantations (dites de basses tiges) ne dépassant pas 2m.
- Une distance de 2m minimum de la ligne séparatrice pour les arbres (dits de haute tige) destinés à dépasser 2m de hauteur.
- La distance se mesure à partir du milieu du tronc de l'arbre.
- La hauteur se mesure à partir du niveau du sol où est planté l'arbre, jusqu'à la pointe.

En présence d'un mur

- Mur mitoyen, la distance est mesurée à partir du milieu du mur.
- Mur appartenant au voisin, distance à partir de la face du mur qui donne chez vous.
- Mur vous appartenant, distance à partir de la face du mur orienté vers le voisin.

Toutes plantations ne respectant pas ces distances, peuvent être soumises à une demande d'élagage ou d'arrachage de la part de votre voisin. Attention, ces demandes ne peuvent être effectuées que par un propriétaire ou son usufruitier. Un locataire ou un fermier ne sont pas habilités.

Recours dans le cas de non respect des distances :

Dans un 1er temps, exposer calmement à votre voisin les troubles occasionnés par ses plantations non réglementaires. S'il n'y a pas de résultat, envoyez lui une lettre recommandée avec mise en demeure. Puis, passé un certain délai, saisir un médiateur ou le Tribunal d'Instance. La présence d'un avocat n'est pas nécessaire.

Bon à savoir

Selon le principe développé par les tribunaux, vous ne pouvez pas agir contre votre voisin, pour le non respect des distances de plantation, si la propriété a été achetée en connaissance de cause (c'est à dire si lors de l'acte d'acquisition, les distances n'étaient déjà pas respectées). Dans ce cas la jurisprudence considère effectivement que l'aménagement de la propriété, même au regard de la propriété voisine, a été implicitement accepté par l'acheteur, au moment de l'achat de la propriété.

Art. 671 du Code civil :

Il n'est permis d'avoir des arbres, arbrisseaux et arbustes près de la limite de la propriété voisine qu'à la distance prescrite par les règlements particuliers actuellement existants, ou par des usages constants et reconnus, et à défaut de règlements et usages, qu'à la distance de deux mètres de la ligne séparative des deux héritages pour les plantations dont la hauteur dépasse deux mètres, et à la distance d'un demi-mètre pour les autres plantations.

Les arbres, arbustes et arbrisseaux de toute espèce peuvent être plantés en espaliers, de chaque côté du mur séparatif, sans que l'on soit tenu d'observer aucune distance, mais ils ne pourront dépasser la crête du mur.

Si le mur n'est pas mitoyen, le propriétaire seul a le droit d'y appuyer les espaliers.

Art. 672 du Code civil :

Le voisin peut exiger que les arbres, arbrisseaux et arbustes, plantés à une distance moindre que la distance légale, soient arrachés ou réduits à la hauteur déterminée dans l'article précédent, à moins qu'il n'y ait titre, destination du père de famille ou prescription trentenaire.

Si les arbres meurent, ou s'ils sont coupés ou arrachés, ils ne peuvent être remplacés qu'en observant les distances légales.

Obligations d'entretien et d'élagage

Tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres qui dépassent chez son voisin, au niveau de la limite séparatrice.

Le voisin n'a pas le droit de couper lui-même les branches qui dépassent. Mais, il a le droit absolu d'exiger qu'elles soient coupées au niveau de la limite séparatrice même si l'élagage risque de provoquer la mort du dit arbre.

- Dans le cadre d'une location, les frais d'entretien et d'élagage sont à la charge du locataire.
- L'obligation de la taille d'une haie peut être reportée à une date ultérieure, pour effectuer cette dernière durant une période propice.

Art.673 du Code Civil :

Celui sur la propriété duquel avancent les branches des arbres, arbustes et arbrisseaux du voisin peut contraindre celui-ci à les couper.

Les fruits tombés naturellement de ces branches lui appartiennent.

Si ce sont les racines, ronces ou brindilles qui avancent sur son héritage, il a le droit de les couper lui-même à la limite de la ligne séparative.

Le droit de couper les racines, ronces et brindilles ou de faire couper les branches des arbres, arbustes ou arbrisseaux est imprescriptible.

Attention

Vos plantations peuvent occasionner des troubles anormaux sur les terrains voisins et ces derniers sont en droit d'exiger de faire cesser ces troubles et de plus demander des indemnités pour les préjudices subis, même dans le cas où vous avez respecté les distances de plantation.

Exemples pouvant être considérés comme troubles anormaux ou excessifs :

- Les racines d'arbres qui détériorent les revêtements de sol du voisin, son chemin d'accès.
- Les feuilles qui provoquent des nuisances : gouttières, canalisations bouchées.
- Les pertes continues d'ensoleillement tout au long de l'année causées par des arbres persistants.

Plantations (suite)

En présence d'une ligne EDF

Prévoir large pour ne pas avoir de problème :

Toute plantation doit être au minimum à 3m d'un pylône ou d'une ligne

électrique qui longe la voie publique si l'arbre ne dépasse pas 7m. Au delà de cette taille, rajouter 1m de retrait par mètre de hauteur d'arbre supplémentaire.

Si la ligne est sur la voie publique, l'élague est à votre charge.

Si la ligne traverse votre propriété, c'est à EDF de l'effectuer à sa charge.

Abattage d'arbres

Vous êtes propriétaire d'un terrain, d'une parcelle, et les arbres qui poussent dessus vous appartiennent aussi. Si cet état de fait n'est pas discutable, ce n'est pas pour autant que vous pouvez faire ce que vous voulez comme vous le voulez avec vos arbres.

Les arbres sont des éléments essentiels du paysage et ils peuvent en fonction de leur situation être considérés dans notre commune comme une richesse collective participant à la fois au

paysage et à la richesse biologique des lieux. Du coup, vous ne pouvez pas impunément couper ces arbres. La municipalité a un droit de regard sur leur existence.

Le saviez-vous : Les bois de Baron-sur-Odon sont protégés. Cela interdit tout abattage d'arbre sans autorisation (sauf en cas de danger immédiat). Des parcelles et des haies en dehors des bois sont également protégées sur tout le territoire de la commune. Si vous devez abattre un ou plusieurs arbres

renseignez-vous auprès de la mairie si vous pouvez le faire sans autorisation particulière. Si vos arbres se trouvent sur une zone protégée, vous devez faire une demande à la mairie qui, après instruction auprès du service forestier de la Direction Départemental du Territoire vous accordera ou non l'autorisation d'abattage.

L'abattage d'arbres protégés réalisé sans autorisation peut être puni de fortes amendes.

Nuisances quotidiennes : bricolage, jardinage, animaux...

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de gêner le voisinage en raison de leur intensité sonore (ex : tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies, etc. ...) ne sont autorisés par arrêté préfectoral du calvados qu'aux horaires suivants :

- jours ouvrables de 8h30-12h et de 14h30 à 19h30
- samedi de 9h - 12h et de 15h - 19h
- dimanche et jours fériés de 10h -12h

L'usage des **pétards**, pièces d'artifices ou dispositifs bruyants similaires sont interdits, sauf le 14 juillet, le 1er janvier et le jour de la fête de la musique.

Les nuisances engendrées par les **chantiers** de travaux publics et privés et les chantiers de travaux intéressant le bâtiment ainsi que leurs équipements devront s'interrompre entre 20h et 7h et toute la journée des

dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention urgente.

Les propriétaires d'**animaux**, en particulier de chiens, sont tenus de prendre les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage, de jour comme de nuit, y compris par l'usage de dispositifs dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive (dressage, collier anti-aboiement, etc. ...).

Feu

Le brûlage des déchets verts est interdit partout en France et toute l'année pour des raisons de nuisances et de risques pollution. La circulaire interministérielle du 18 novembre 2011 rappelle ce principe d'interdiction.

Dans la plupart des départements Français dont le Calvados, le règlement sanitaire départemental interdit le brûlage à l'air libre (feu de jardin) ou en incinérateur, des ordures ménagères auxquelles les déchets verts sont assimilés.

Les déchets verts sont les éléments issus de la taille de haies et d'arbustes,

d'élague, de débroussaillage, les tontes de pelouses, les feuilles mortes et autres produits d'entretien du jardin. Cette interdiction concerne les particuliers, les professionnels (entreprises du paysage, agents d'entretien des espaces verts et naturels, élagueurs...).

Le préfet peut autoriser le brûlage des déchets agricoles pour des raisons agronomiques ou sanitaires. L'écobuage et le brûlage des résidus de culture agricole (chaume par exemple) restent autorisés.

La raison principale de cette interdiction est la pollution importante issue de la combustion de déchets végétaux, surtout s'ils sont humides : fumées, produits destructeurs de la

couche d'ozone, émissions de particules très fines chargées de composés cancérigènes comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques, dioxines, furanes...

Les solutions :

La circulaire rappelle les bonnes pratiques à développer :

- le compostage, le broyage et paillage à domicile, solution la plus simple et la plus efficace pour entretenir le jardin.
- Bien secs, les branches peuvent être valorisées en fagots et petits bois pour la cheminée, le poêle à bois et le barbecue.
- La dernière solution est d'apporter vos déchets verts à la déchetterie.

Les associations



Comite d'Animation de Baron/Odon

Le Comité d'Animation a pour objectif principal de dynamiser l'animation de la commune en proposant différentes manifestations.

Différents évènements ont été organisés:

- soirée de la St Sylvestre (2011)
- soirée dansante années 60-80 (2012)
- soirées beaujolais
- concours de pétanque et de belote
- soirée dansante 2013

Composition du bureau

Président : Gérard DELAFOSSE / Vice-président : José LOPEZ
Secrétaire : Evelyne LEBON / secrétaire adjoint : Jean-Paul LEBON
Trésorier : Michel BRIBET / Trésorier adjoint : Carlo CANCIAN



Projets 2014

Soirée dansante avec repas
Concours de pétanque
Soirée beaujolais



L'Association des Parents d'Elèves



L'Association des Parents d'Elèves de Baron-sur-Odon et de Bougy est ouverte à tous les parents du groupe scolaire de Baron.

L'objectif de l'association est de contribuer à enrichir la vie dans et autour de l'école à la fois en créant du lien entre les parents mais aussi entre les familles et les enseignants. Ceci en participant activement à hauteur de 40 à 50 % au financement des différents projets des classes maternelles et primaires. Sans l'APE, par exemple, aucune classe découverte ne pourrait avoir lieu.

Son budget est constitué des bénéfices des différentes opérations que l'APE organise tout au long de l'année scolaire.

On peut citer par exemple la vente de grilles de chocolats et de calendriers, ainsi que la fête de l'école.

Les habitants de Baron et de Bougy sont les bienvenus lors de ces différentes manifestations. Ils peuvent également contribuer aux actions de l'association.

N'hésitez pas à nous contacter et à nous rejoindre.

ape.baronbougy@yahoo.fr

Calendrier des manifestations pour l'année scolaire 2013-2014

Loto à Bougy:	dimanche 16 Février 2014
Carnaval à Baron sur Odon:	samedi 5 Avril 2014
Vente de gâches (brioches):	jeudi 17 Avril 2014
Tournoi de pétanque à Baron sur Odon:	samedi 24 Mai 2014
Fête de l'école :	samedi 28 Juin 2014

Composition du bureau 2013-2014

Présidente : Laurence BOURDELLÈS
Vice-Président : Mathieu BALLON
Trésorière : Estelle HOUCARD
Secrétaire : Carine WILQUIN
Vice-secrétaire : Sandrine DETREY



Les associations

Comité de jumelage Baron-sur-Odon/Chittlehampton

--- 2012 ---

L'année 2012 fut une année conviviale pour le jumelage dans la bonne ambiance et l'amitié.

L'année a débuté le 4 février par une soirée cabaret avec les danseuses tribales et burlesques « The Smoky Eyes »

Le 24 mars, nous avons organisé une soirée orientale avec son couscous pour célébrer la St Patrick.

Le 3 juin, a eu lieu la 11e foire aux greniers à Baron.

Le 23 juin, le comité a participé à la 4ème édition des feux de la St Jean.



Du 23 au 27 août, nous avons accueillis nos amis anglais de Chittlehampton. Ils sont venus à 46. A leur arrivée, pot de l'amitié suivi des discours des présidents et soirée libre en famille. Le vendredi matin, nous avons pris la direction de Giverny pour la visite des jardins de Claude Monet. Le samedi, rendez vous était donné au casino de Ouistreham pour un diner dansant.

Le 31 octobre, une soirée photos a été organisée.

Le 23 novembre, l'assemblée générale a élu un nouveau bureau.

--- 2013 ---

L'année 2013 s'est terminée sur un bilan positif tant au niveau financier que festif. Toutes les manifestations ont reçu un vif succès de la part des adhérents. Le bureau a été reconduit dans ses fonctions avec un échange dans le secrétariat : Mme Béatrice TRAVERT devient secrétaire et Mme Marie-Annick PASQUET secrétaire adjointe. Pour sa première année de présidence, Mme Véronique COLLET lors de l'assemblée générale a exprimé son contentement d'être dans une équipe où la bonne ambiance était une force pour la réussite des manifestations et souhaite que 2014 se poursuive ainsi.

Le bureau souhaite par ces festivités renforcer le lien des adhérents dans le jumelage et faire rentrer de la trésorerie.

Lors du voyage tous les deux ans en Angleterre, le montant du transport routier, soit une somme d'environ 3000 euros, est généralement pris en charge par le comité pour que le prix du voyage soit accessible au plus grand nombre d'adhérents. **N'hésitez pas à nous rejoindre, vous serez les bienvenus.**



Les festivités 2013 :

- 16 mars : soirée dansante animée par Jean Romain
- 25 avril : concert lyrique
- Juin : fête de la St Jean
- Août : voyage à Chittlehampton
- Septembre: foire aux greniers à Baron /Odon
- Octobre : marché aux confitures à Banneville / Ajon
- Novembre: assemblée générale
- Décembre : marché de Noël à Evrecy

Composition du bureau

Présidente	: Véronique COLLET
Vice présidente	: Geneviève FRÉMONT
Trésorier	: Thierry LORCET
Secrétaire	: Béatrice TRAVERT
Secrétaire adjointe	: Marie-Annick PASQUET

Les festivités à venir en 2014

Mars	: Soirée Saint Patrick
Avril	: Animation musicale
Juin	: Fête de la Saint Jean
Août	: Réception de nos amis
Septembre	: Foire au grenier
Octobre	: Foire à la confiture
Novembre	: Assemblée générale
Décembre	: Marché de Noël

Les associations

Les Godillots Baronnais

Le club compte 123 adhérents à ce jour

Il organise chaque mois :

- trois randonnées d'une demi-journée le jeudi ou le samedi
- une sortie le dimanche avec pique nique ou restaurant
- deux sorties marche nordique le samedi matin. Pour ces sorties, nous pouvons encore accueillir des participants, l'initiation est effectuée par un animateur du club.

Le club organise également un voyage d'une semaine de randonnées, dans le Lot du 30 août au 06 septembre 2014, et de découvertes de la région. Il reste deux places actuellement

Pour tous renseignements Monsieur Robert ZIEGLER 02 31 08 02 39



L'Association Odon - Cote 212

Voici, en quelques mots et images, les événements 2012 de la Cote 112 :

- Cérémonie du 5 juin 2012 : en commémoration de la période anniversaire du débarquement, le vétéran Albert FIGG est venu se recueillir sur la Cote 112 où il a été reçu par nos porte-drapeaux.
- Cérémonie du 68° anniversaire des batailles de l'Odon le 11 juillet 2012 : un groupe de vétérans Britanniques, emmenés par le Major John MAJENDIE, est venu en pèlerinage sur les lieux de leurs durs combats lors de l'opération JUPITER. Ils étaient accompagnés du Dr BENAMOU, célèbre historien et écrivain militaire.
- Visite de soldats Anglais le 21 novembre : comme régulièrement, un groupe de 80 cadets britanniques de l'école militaire Sandhurst est venu sur la Cote 112.
- Remise en état de l'embout du char CHURCHILL : la bouche à feu du canon du char était tellement oxydée qu'il a fallu la refaire complètement.

Un grand merci à Jean-Marc LESUEUR pour avoir géré cette remise en état.

Coordonnées

Président : M. Gilles OSMONT
Mairie d'Esquay notre Dame

L'association remercie toutes les municipalités qui aident à maintenir l'effort de mémoire de la Cote 112, et tous les habitants pour leur fidèle soutien à cette cause. Un grand merci tout spécialement aux porte-drapeaux !



Nos drapeaux



Major Majendie (deuxième en partant de la droite) 94 ans, vétéran du Somerset Light Infantry

Les associations



Tennis Club Orne-Odon



Le club gère les courts des communes de Baron sur Odon, Fontaine-Etoupefour et Evrecy et nos adhérents sont répartis sur toute l'intercommunalité Evrecy-Orne-Odon.

Pour la saison 2014, il compte **150 adhérents** dont **105 jeunes** de moins de 18 ans.



Notre club s'articule sur **trois secteurs** :

ECOLE DE TENNIS

Les cours sont assurés par deux professeurs brevetés d'état et un éducateur sportif.

Actuellement **24 cours** sont assurés pour **120 élèves** dont 104 jeunes, dans les gymnases d'Evrecy, Mouen et Fontaine-Etoupefour.

Des stages sont proposés pendant les vacances d'hiver et/ou de printemps.

Pour les jeunes, nous organisons tous les ans une animation conclue autour d'un goûter en janvier ainsi qu'une sortie à Roland-Garros un an sur deux.



LOISIR

Notre but est de permettre à chacun de se perfectionner, de se divertir et de rencontrer d'autres joueurs.

Chaque année, nous organisons :

- Des **animations** pour la découverte du tennis.
- Un **Tournoi open** non-homologué ouvert à tous au mois de septembre.
- Une **soirée dansante** fin janvier.



COMPETITION

- Des **tournois** internes homologués FFT sont organisés
- **Quatre équipes** étaient engagées en championnat par équipes d'hiver 2013
- **Onze équipes** seront engagées en championnat par équipes de printemps 2014 dont **six chez les jeunes**.
- Nous encourageons les jeunes à s'inscrire aux championnats individuels. En 2013, 22 jeunes dont 5 filles ont participé aux **championnats individuels** départementaux.

Contact

Tennis Club Orne Odon

Club affilié à la Fédération Française de Tennis et agréé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports

Président : M. Michel DELAUNAY

45 route de Fontaine – 14210 BARON SUR ODON

Tél : 06.67.05.14.75

Mail : contact@tc2o.fr



Les associations

Comité de jumelage Allemand du Val d'Odon-Gaukönigshofen

Rappel de notre agenda 2013 :

Depuis 1997, le comité de jumelage du Val d'Odon (**Eterville, Baron-sur-Odon, Gavrus, Evrecy et Bougy**) propose un échange avec Gaukönigshofen, en Allemagne.

Mais pas que ça !

En effet tout au long de l'année, le comité s'implique dans la vie locale (vide greniers, marché de Noël, fête du bœuf..) et propose à ses familles adhérentes des occasions de passer un bon moment ensemble lors de soirées festives, conférences, ateliers...

Un moyen de s'ouvrir aux autres, de partager, de découvrir, d'échanger avec un autre pays mais également avec les habitants des communes proches.



- janvier : Galette des rois à Bougy
- février : Soirée loto à Eterville
- mars : Festnoz avec le groupe Danserien à Eterville
- avril : Soirée Biérologie avec la participation des « Trois Brasseurs » à Baron/Odon
- mai : Vide greniers à Gavrus, Fête du Boeuf à Maltot
- juin : Participation aux feux de la St Jean à Baron-sur-Odon
- juillet : Soirée conviviale et diffusion des photos prises pendant le séjour en Allemagne
- septembre: Forum des associations à Evrecy et Eterville. 15 personnes se sont déplacées au Marktfest de Gaukönigshofen pour y vendre et faire la promotion de produits régionaux (fruits de mer, fromages, vins)
- octobre : Assemblée générale annuelle
- novembre : Soirée moules frites à Baron sur Odon, Ateliers de Noël pour adultes et pour enfants
- décembre : Marché de Noël à Evrecy, Téléthon à Baron-sur-Odon

8-12 mai 2013:

Comme chaque année, c'est en mai que l'échange avec nos amis allemands a lieu : cette fois 38 Français ont fait le déplacement vers Cologne pour une journée de visite et une nuitée en auberge de jeunesse. Nous nous sommes ensuite rendus à Gaukönigshofen pour retrouver nos amis qui nous ont encore offert un programme riche et un accueil très chaleureux.



Contact

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter :
M. Georges LAIGNEL (Président) au 06 08 00 76 13
Ou

Annabelle BRIOIS (Secrétaire) au 06 26 03 80 65 ou
par email : a.briois@yahoo.de

Pour faciliter le lien avec les habitants, chaque commune a un référent pour :

- Baron-sur-Odon : Marcelle CARRARA
- Bougy : Georges HEDIER
- Eterville : Evelyne GAUDINIÈRE
- Evrecy : Norbert JEANNE
- Gavrus : Christophe DELORY

Accueil de nos amis allemands en 2014 :

Nous recevrons nos amis pendant le week-end de l'Ascension. Le programme est en cours de préparation mais on peut déjà dévoiler une excursion à St Malo et une soirée sur le thème des pirates...

Etant donné la demande côté allemand, nous recherchons en particulier de jeunes familles-hôtes. Mais toute personne intéressée par cet échange est la bienvenue.

C'est une occasion de partager un moment très sympathique et qui sait, de créer un lien d'amitié par la suite.

Petit rappel : la maîtrise de l'allemand n'est absolument pas indispensable !

Site internet

www.comitedejumelageduvaldodon.wordpress.com



Les associations



Association du Trail du Bois de Baron

(A.T.B.B.)

Le 28 octobre 2013, a eu lieu la 4^{ème} édition du TRAIL de Baron sur Odon.

Ce n'est plus la municipalité qui en était organisatrice, mais 2 associations :

- Association du Trail du Bois de Baron (A.T.B.B.) représentée par Annick HERVIEU, présidente.
- L'Élan de l'Odon représentée par Michel TUDAL, président.



Une nouveauté cette année avec un parcours supplémentaire de 55 km, tracé dans le bois de Baron, le bois Jean Bosco, la vallée de l'Odon et la vallée de l'Ajonc. Ce parcours est venu s'ajouter aux deux parcours habituels de 8 et 20 km.

Cette année encore, on notait une très bonne participation puisque nous comptons :

- 221 coureurs à l'arrivée du 8 km
- 170 coureurs à l'arrivée du 20 km
- 35 coureurs à l'arrivée du 55 km (37 inscrits).

Les podiums

8 km :

Hommes :

- 1er : COLLET 34'59"
 2^{ème} : LEPRUNENNEC (Colombelles) 36'19"
 3^{ème} : GAYOU (Colombelles) 37'00"

Femmes :

- 1^{ère} : RIVIERE (courir pour les trisomiques) 43'00"
 2^{ème} : BREHIER (Club Athlétique Condé-Torigni) 47'08"
 3^{ème} : SILAS (AS Conseil Général Calvados) 47'23"

Il faut noter en catégorie junior la belle performance du baronnais Bastien FONTAINE : 39'28" 12^{ème}.

20 km :

Hommes :

- 1er : LANNON (Flers/Condé) 1h20'
 2^{ème} : TETELIN (Cambes en plaine) 1h21'54"
 3^{ème} : LETONNELIER (Colombelles) 1h22'14"

Femmes :

- 1^{ère} : LIZORET (courir pour les trisomiques) 1h42'12"
 2^{ème} : SAVARY 1h42'44"
 3^{ème} : COINUS 1h45'17"

55 km :

Hommes :

- 1er : DUMAINE (Granville) 5h10'45"
 2^{ème} : FALAISE (Colombelles) 5h37'57"
 3^{ème} : LEBRET (Villers Bocage) 5h38'33"

Femmes :

- 1^{ère} et seule féminine JOUANNE Marie Clotilde (LCBO) 6h54'38"



Un grand merci à la centaine de bénévoles qui ont encadré cette manifestation et aux annonceurs (Groupama, Carrières de Mouen, Edifidès, Eurovir, HM Matériaux, Athlé Running...) ainsi qu'à la mairie de Baron, contribuant ainsi au succès de cette épreuve.

Bureau

- Présidente : Annick HERVIEU
 Trésorier : Georges LAIGNEL
 Trésorière adjointe : Dominique LOISEL
 Secrétaire : Bernard POINTE
 Vice-secrétaire : Eric TRATZ

Trail 2014

dimanche 19 octobre 2014

Un lieu, une découverte

I. T. E. P.



Une salle restaurant au sein de l'enceinte du château de Tourmauville permet d'accueillir une vingtaine de personnes du lundi au vendredi, le midi, en période scolaire.

Le restaurant propose un menu sous la forme d'une entrée, d'un plat du jour et de deux à trois desserts différents par jour.

Il est ouvert à tous à condition de réserver au

plus tard la veille avant midi

L'atelier cuisine propose également une vente à emporter sur commande. Il est ainsi possible de commander des pizzas, des quiches, des pâtés, des petits fours salés et sucrés...

Les commandes ne sont bien sûr acceptées que dans la limite où les jeunes peuvent les honorer.

L'ITEP a pu observer une forte implication des jeunes dans cette activité qui ont pu dépasser leur appréhension, leur angoisse à se trouver exposés et à devoir se contenir. Cette observation montre combien ces jeunes sont en quête de reconnaissance et de

Atelier Cuisine

Réservations et commandes :

contacter M. PLUNET au 02 31 71 26 15

normalité malgré des difficultés relationnelles importantes.

Ils ont également trouvé un écho de cette activité dans la vie quotidienne et se sentent ainsi valorisés au sein de leur famille.

Ces expériences encouragent l'ITEP à aller plus loin et à concrétiser la volonté de créer un restaurant d'application.

Ce projet consiste à créer un lieu d'initiation, de découverte, de perfectionnement mais surtout de mise en relation professionnelle autour des métiers liés à la restauration (cuisine, service, accueil, ménage...) à travers l'ouverture d'un restaurant d'application implanté au cœur d'une commune proche de l'ITEP afin de conserver une proximité rassurante pour les jeunes.

Les prestations fournies seraient outre le restaurant, des soirées à thème (de façon exceptionnelle) et la vente à emporter.

Si le projet aboutit, les jeunes seront encadrés par le moniteur d'atelier à l'origine du projet.

L'ITEP (Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique) Vallée de l'Odon est situé à Baron sur Odon, au château de Tourmauville.

Il accueille de jeunes garçons, dont l'âge varie entre 6 et 20 ans. Ces enfants et adolescents présentent des difficultés de comportement, de caractère, dont l'expression rend difficile l'accès aux apprentissages scolaires, préprofessionnels, relationnels et à l'intégration sociale.

Dans le but de valoriser les jeunes face aux apprentissages, l'ITEP a mis en place un « Atelier Cuisine ».

Cet Atelier Cuisine propose une prestation de restauration sur place et une prestation de vente à emporter.

Cet atelier fait partie intégrante des activités d'enseignement de l'ITEP. Les jeunes concernés sont ceux scolarisés à l'ITEP. Les tâches pour lesquelles les jeunes sont sollicités varient en fonction de leur âge et de leurs aptitudes.

L'Atelier Cuisine fonctionne uniquement les jours scolaires.



Vide greniers le
jeudi 29 mai 2014

De nombreuses expositions dont « Baron en
juin 1944 » et « l'histoire du château de
Tourmauville » depuis sa création.

Réservations et renseignements au :
06 84 55 32 66 ou 02 31 71 26 10.

Agenda

Rétrospective des manifestations de 2012

3 mars : Soirée cabaret

- spectacle de claquettes par la troupe HAPPY FEET & GO
- groupe vocal FOUS DE COMEDIE MUSICALE
- partitions guitare par le duo THE DUDES



24 mars : Matinée éco-citoyenne

Des bénévoles se sont retrouvés pour collecter déchets et objets indésirables abusivement jetés dans le bois et le long des chemins de la commune. Une vingtaine de sacs poubelles ont ainsi été déposés à la déchetterie.

30 mars : Jeunes électeurs

Entourés du Conseil Municipal et de la Commission Elections, le Maire a remis les cartes d'électeurs ainsi que le carnet de bord citoyen aux jeunes de la commune qui allaient voter pour la première fois.



31 mars : Chasse à l'œuf

Malgré un temps maussade, de nombreux enfants ont répondu présent et ont participé avec enthousiasme à la chasse aux œufs de Pâques.

4 avril : VTT UNSS

Les championnats départementaux UNSS (scolaire, collège et lycée) de VTT se sont déroulés dans les bois de Baron. La commission animation et le comité animation se sont chargés de la restauration.



8 mai : Cérémonie au monument aux morts

24 mai : Réunion publique sur le PLU

Dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme (P.L.U.), les Baronnais ont été invités à une réunion publique. Une présentation, effectuée par le cabinet d'urbanisme et de l'environnement TECAM, a porté sur le diagnostic, le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable), le plan de zonage et le règlement graphique. Un échange a suivi cette présentation.

10 juin : Fête de la famille

Cérémonie en l'honneur de la famille.

23 juin : Feu de la Saint Jean

La fête est organisée conjointement par les associations et la municipalité de Baron. Environ 300 personnes se sont retrouvées pour un repas champêtre. A la nuit, les cracheurs de feu sont revenus pour le plaisir de tous. La soirée s'est poursuivie autour du feu et sur la piste de danses.



28 septembre : Fleurissement communal

Obtention du 3ème prix pour les communes de moins de 1000 habitants au concours départemental 2012.

5 octobre : Un soir un livre

Débat autour du livre « Le mystère de la tapisserie inachevée » en présence de l'auteur François VALLET.



Rétrospective des manifestations de 2012 (suite)

28 octobre : Trail de Baron-sur-Odon

Course des 20km : 1er CAMPAIN Stéphane (1h26mn34s)
2^{ème} LETONNELIER Pascal (1h26mn53s)
3^{ème} PREVOST Maxime (1h28mn00s)
1er Baronnais DANIEL Frédéric (21^{ème} - 01h37mn49s)

Course des 8km : 1er GAHERY Damien (35mn47s)
2^{ème} GAYOU Cedric (35mn47s)
3^{ème} DESGUE Julien (36mn41s)
1er Baronnais FONTAINE Bastien (8^{ème} - 38mn32s)
1^{ère} Baronnaise BLAISON Anne (138^{ème} - 54mn56s)



11 novembre: Cérémonie au monument aux morts

27 novembre : Accueil des nouveaux habitants

Les nouveaux résidents de la commune ont été reçus par le Conseil Municipal. Le Maire a présenté la commune au travers d'une page d'histoire de celle-ci, a indiqué les travaux en cours et les projets. Les Conseillers Municipaux ont présenté leurs missions puis les représentants des associations ont promu leurs activités. Un apéritif dinatoire a clôturé cette sympathique et enrichissante rencontre avec les nouveaux résidents.

Décembre : Collecte de jouets

En partenariat avec le Secours Populaire, le Conseil Municipal Jeunes de Baron-sur-Odon a organisé une collecte de jouets au profit de l'opération PERE NOËL VERT.



19 décembre : Contes de Noël pour les enfants de 3 à 11 ans.

21 décembre : Le Père Noël à Baron

Les enfants de BARON ont de la chance, le Père Noël est encore venu cette année. Comme il n'y avait pas de neige, il est arrivé en carriole tirée par un beau cheval des Ecuries de l'Odon. A la lueur des lampions, les enfants l'ont guidé sur la "place des enfants" où il a distribué généreusement bisous et bonbons. A grand réconfort de crêpes, vin chaud et boissons sans alcool, tout le monde a profité de cette belle soirée pendant laquelle la chorale "les muses de Fontaine" s'est produite. Les jeunes du CMJ avaient préparé des chocolats. Puis le Père Noël s'en est allé.



27 décembre : Cérémonie des vœux

et remise des prix du concours des maisons fleuries

L'ensemble du conseil municipal a présenté ses vœux aux baronnais, en présence de M. GIRARD. A l'issue des discours, les prix du concours des maisons fleuries ont été remis.

1er prix : M. & Mme TOUTAIN chemin du Pont Chalan
2^{ème} prix : M. & Mme LAMY impasse des Crêtes
3^{ème} prix : Mme LEBAS route de l'Eglise



Agenda

Rétrospective des manifestations de 2013

16 février : Soirée dansante
« des Années d'hier et d'Aujourd'hui »

27 mars : VTT UNSS
Championnats départementaux

30 mars : Chasse à l'œuf

10 avril : VTT UNSS
Championnats académiques

20 avril : Matinée éco-citoyenne

8 mai : Cérémonie au monument aux morts

18 & 19 mai : Cirque
Le cirque Piccolino a planté son chapiteau derrière l'école.

31 mai : Réunion publique
sur les déchets ménagers (taxe incitative)

2 juin : Fête de la famille
au square, avec des airs de Jazz Band New Orléans

14 juin : Un soir un livre
Débat autour du livre « A l'encre russe » de Tatiana De Rosnay.

22 juin : Feu de la Saint Jean

Septembre : Fleurissement communal
Obtention du 1er prix pour les communes de moins de 1000 habitants
au concours départemental 2013.

17 octobre : Un soir un livre
Débat autour du livre « Soir maudit à la ferme d'Arry » en présence
de l'auteur Jean MOUCHEL.

27 octobre : Trail

17 décembre : Soirée pyjama
Spectacle pour enfants « Qui va chez Baba Yaga? », conte musical
présenté par la compagnie « Passeurs de rêves »

20 décembre: Venue du Père Noël
Avec le trio « Arc en Ciel »

3 janvier 2014: Vœux du Maire



Samedi
16 Février
2013





Alain
FONTAINE
ARTISAN PEINTRE

- PEINTURE
- REVÊTEMENT DE SOLS ET MURS
- RAVALEMENT
- VITRERIE

3, chemin du Pataras
14210 BARON/ODON
tél./fax 02 31 71 08 41
port. 06 14 18 75 84



**PLOMBERIE
CHAUFFAGE**





Olivier Houel

7, rue de l'Eglise
14210 BARON SUR ODON
Tél./Fax 02 31 08 01 05

ASSISTANCE SERVICE DÉPANNAGE

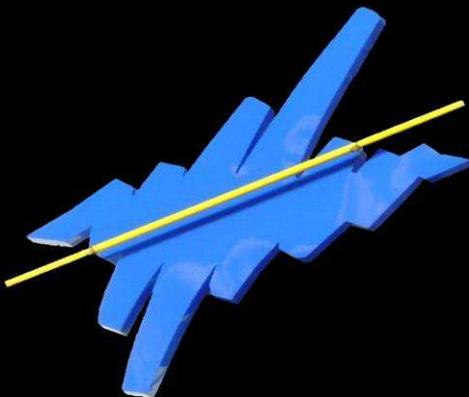
*Dépannage et entretien chaudière gaz/fuel
et pompe à chaleur, Ramonage
Plomberie chauffage dépannage - installation*

M. THOMANN

85 rue de l'avenir, Parc des Rives de l'Odon 14790 Verson
Tél / Fax 02.31.08.25.43
e.mail : asd14@free.fr

N° SIRET 531 252 435 000 15

CHERON & FILS



PHILIPS
LOEWE.
marantz

SIEMENS
Miele
Whirlpool








TÉLÉVISION ANTENNE AUDIO MULTIMÉDIA MÉNAGER DÉPANNAGE

84 rue eugène boudin www.cheronfils.com 02.31.86.63.25

SOLEIL & TOIT

**PANNEAUX SOLAIRES
COUVERTURE
TRAITEMENT DE TOIT
ANTENNES**



06 79 12 67 24

sallot.marc@laposte.net

www.soleil-et-toit-toiture-photovoltaique.fr

14320 Clinchamps sur Orne



MAISON FONTAINE

BRICO • DECO • JARDIN • ELECTROMENAGER • CADEAUX • JOUETS
PAPETERIE • BUREAUTIQUE • ANIMAUX GRAINETERIE
ELECTRICITE • PLOMBERIE • CHAUFFAGE • MATERIAUX
SERVICES • LIVRAISON

14210 EVRECY • Tél. 02 31 80 44 88



**Devenez
propriétaires**
grâce au dispositif
LOCATION-ACCESSION

La Croix Vimard

8 MAISONS DE 4 ET 5 PIÈCES



Eligible Loi Scellier

TVA 5,5%* - Possibilité d'exonération de Taxe Foncière 15 ans* - Prêt à taux zéro plus* - Garanties de rachat et relogement.*

édifidès
Développeur immobilier
12, Place de la république - 14050 Caen Cédex 4

Commercialisation
02 31 27 89 89
www.edifides.fr

"Un habitat de qualité pour tous, en fonction des projets et ressources de chacun"

* voir conditions en agence



Décoration

4 CHEMIN HAUSSÉ 14210 BARON-SUR-ODON
TÉL : 06.61.88.34.81

Peinture, faïence, parquets.

Enduits décoratifs traditionnels à la chaux :
stucs italiens, stucs marbres, tadelakt marocain.

Badigeons, glacis, patines.

Peinture intérieure écologique.

Démarche de Haute Qualité Environnementale

Adhérent de l'ARPE de Basse-Normandie
(Association Régionale de Promotion de l'Eco-construction)

<http://jcl.decoration.free.fr/>
Siret n° : 43439195900013-Ape n°454j



MAÇONNERIE - RÉNOVATION
CARRELAGE
POSE ET TAILLE DE PIERRE
RESTAURATION
DU PATRIMOINE ANCIEN

CHESNEL BÂTIMENT S.A.

Tél. 02 31 08 06 50

5 bis, rue de la Cavée - B.P. 80085
14210 ESQUAY-NOTRE-DAME

E-mail : chesnel.bat@wanadoo.fr

www.chesnelbatiment.com

EVRECY MOTOCULTURE & LOISIRS

Spécialiste HONDA – ISEKI- JOHN DEERE

Karl LEVALLOIS



Du mardi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 19h

Le samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h

Z.A les cerisiers – 14210 EVRECY

Tél : 02 31 80 42 15 – Fax : 02 31 93 77 43

www.evrecy-motoculture.com



Z.A. Les Cerisiers – 14210 EVRECY

Tél : 02 31 08 31 10 – jamard@jamard-evrecy.fr – www.jamard-evrecy.fr

Horaires : du mardi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h00

**Nouveau magasin
de 300m²**

Cave, épicerie fine et un grand espace
dédié au cadeau.

Mais surtout le rayon frais avec
fromage à la coupe, olives, charcuterie
fine et tout un ensemble de bons
produits pour apéritif dinatoire.



A

B

C

D

1 BARON sur ODON

2

3

4

5



VOIE NON CARROSSABLE

Basse Franconie (chemin de la)	C3	Liberté (chemin de la).....	D2
Bourg (chemin du)	C3	Longues Rayes (chemin des)	C3
Caen (route de)	C3	Lot (chemin du)	C3
Carrières (chemin des) projet	C3	Moulin Foulon (chemin du)	B3
Cheux (route de)	B3-4-C5	Mont (chemin du)	C3
Chittlehampton (place)	C3	Murailles (chemin des)	B3
Constantin James (chemin)	C4	Ormes (chemin des)	C3
Crêtes (impasse des)	C3	Parc (impasse du)	C3
De Touchet (chemin Cdt.)	D2	Pataras (chemin du)	D3
De Touchet (Place Cdt. Xavier)	C3	Petite Gravelle (chemin de la)	C3
Ecossais (chemin des)	D2	Petites Bruyères (chemin des)	C2
Eglise (chemin de l')	C4	Pierrette (chemin de la)	C2-3
Eglise (route de l')	B4-C3	Plaine (chemin de la)	C3-4
Fontaine (route de)	C3	Ponchet (chemin du)	B-C3
Fresnes (chemin des)	C3	Pont Chalan (chemin du)	C-D2
Fungère (chemin)	B3	Pré d'Oisy (chemin du)	C3
Grands Champs (chemin des)	B3-4	Rivière (chemin de la)	D2
Guillaume (chemin du Duc)	D2	Saules (chemin des)	D2
Guitaut (chemin de)	A4	Victoires (chemin des)	D2
Haussée (chemin)	D2-3	Victoires Prolongées (chemin des)	D2
Hautes Sentes (chemin des)	D2	Vilains (chemin des)	A4-B3

1 Mairie	C3
2 Ecole	C3
3 Eglise	C4
4 Château de Baron	B3
5 Ateliers Communaux	C3
6 Terrain de Sports	C3
7 Salle Polyvalente - Bibliothèque	C3
8 Terrain de Tennis	C3
9 Square	C23
10 Place des enfants	C3
11 Déchetterie	C5
12 Château de Tourmauville - ITEP.....	A4
13 Centre Equestre	A4



www.baron-sur-odon.fr